

# L'ACTION *nationale*

<b>Éditorial</b>	Pour une éducation nationale
<b>Adrien Pouliot</b>	Dollard des Ormeaux, hier, aujourd'hui, demain
<b>Jacques Poisson</b>	Nos universités sont-elles française-IV A. — Sherbrooke B. — Agronomie-II
<b>Paul-Émile Gingras</b>	L'éducation : bilan 1959-60

## CHRONIQUES

<b>LES ÉVÉNEMENTS</b> par <b>François-Albert Angers</b>	Du vieux vin dans des outres neuves Où sont les mythes ?
<b>Jacques Poisson</b>	Les ultras
<b>Archélas Roy</b>	Mon téléphone à M. Jacques Ferron, m.d.
<b>Aymérillot</b>	Épître semi-badine à M. le Juge O
<b>UN DOCUMENT</b> par <b>François-Albert Angers</b>	Une jeunesse en perdition

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

*Directeur Intérimaire : François-Albert Angers  
Comité de Rédaction : Paul-Emile Gingras  
Dominique Beaudin et Patrick Allen*

---

L'Action Nationale, publiée par la Ligue d'Action Nationale, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la Ligue sont : MM. François-Albert Angers, président; André Laurendeau, 1er vice-président; René Chaloult, 2e vice-président; Mario Dumesnil, secrétaire; Paul-Emile Gingras, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, Dominique Beaudin, Clovis-Emile Couture, Jean Deschamps, R. P. Richard Arès, S.J.; Wheeler Dupont, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Luc Mercier, Pierre Lefebvre, Gaétan Legault, Roland Parenteau, etc.

**Administration**  
C.P. 221 Station E  
MONTRÉAL

**Rédaction**  
8100, boul. Saint-Laurent  
MONTRÉAL - DU. 7-2541

L'ABONNEMENT : \$5.00 par année

L'abonnement de soutien : \$10.00

## Où trouver L'Action Nationale?

- A MONTRÉAL :** Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine  
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis  
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis  
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine
- A QUÉBEC :** Librairie Garneau, 47, rue Buade  
Librairie de l'Action Sociale Catholique,  
Place Jean-Talon  
Librairie du Quartier Latin,  
1111, rue Saint-Jean
- A OTTAWA :** Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa.*

## Lucien Viau et associés

*Comptables Agréés*

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

## LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

### LABONTÉ, LANDES, GROULX et LABONTÉ

Notaires

3677, rue Adam  
Montréal

LA. 6-5517

Edouard Lavoie

CL. 9-9911 président

### ÉDOUARD LAVOIE Inc.

Entrepreneur général

Construction et réparation  
commerciales, industrielles,  
résidentielles

Vente de maisons

6556, rue Des Ormeaux  
Ville d'Anjou

## SERVICE DE PNEUS

 **Stadium** <sup>LES</sup>

*Rechapage et Vulcanisation*

*Accumulateurs — Alignement de roues*

Eugène Turcotte  
Président et gérant

1871, rue DeLorimier

LA. 4-1177

André Trudeau  
Sec.-Trés.

# LES AMIS DE LA REVUE

## D'ORSAY JEWELRY LTÉE

*Roger Journault, Président*

**Salles d'échantillons**

au service des  
bijoutiers, marchands,  
commerçants

CR. 9-4526-7 402 est, Saint-Zotique  
Montréal

## Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur.: RA. 2-2678

## GABRIEL MILLER

*Entrepreneur*

*Electricité et plomberie*

2290, 1ère avenue, Québec

Tél.: LA. 9-3107

*Fondé 1914*

## Victory Tool & Machine Co. Ltd.

JOS. MATHIEU & FILS

Atelier mécanique de réparations  
générales

*Spécialités:*

Manufacturiers de convoyeurs  
à rouleaux, à courroies et à chaînes  
Monte-charges

236-250, Rose de Lima, Montréal  
WE. 1138

LA. 2-2161

## WILSON FRÈRES ENRG.

*Charlebois Frères, Props.*

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame  
Montréal

CR. 4-3503

## GÉRARD LEBEAU

Rembourreur d'autos, housses,  
vitres, capotes d'autos.

*Le plus grand atelier  
du genre au Canada*

5940, rue Papineau  
Montréal

*Le chasseur sachant chasser...*

Chaussures  
pour toute la famille

*Clinique du pied*

**MONTREAL**

## MARC DELORME

916 est, rue Mt-Royal  
LA. 1-3083

## BOURBONNAIS & PEPIN

QUINCAILLERIE EN GROS  
WHOLESALE HARDWARE

1575 est, rue Laurier, Montréal  
LA. 6-4995

WE. 2-4955

## ROLLAND GIROUX

BRÛLEURS À L'HUILE

2031, rue Saint-Antoine  
Montréal

## Fromage Champlain Inc.

*J.-D. Thibault, prop.*

Exigez toujours les fromages  
BELMONT — CHAMPLAIN  
PAVILLON

et aussi le nouveau et fameux  
"BELMONT SPREAD"

SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Tél. 57-s-2

(Champlain), Qué.

## ADAMS POTATO CHIPS

150, boul. des Laurentides

Pont-Viau  
MO. 4-3548

## HENRI L. BÉLANGER & CIE

Comptables agréés

3826, rue St-Hubert

VI. 4-3412

## MARQUIS, J.-Antonin

PHARMACIEN

Québec

## Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Charles Vincent Montréal

1690, rue Gifford — LA. 6-3379

## Charles-A. Grothé Cie Ltée

*Entrepreneurs électriciens*

6656, boul. Décarie, Montréal

RE. 3-7149

## LABELLE, Henri-S., F.R.A.I.C.

ARCHITECTE

3, avenue Kelvin, Outremont

RE. 8-3434



## DOMPONNETTE INC.

J. BRASSARD, prés.

256 est, Ste-Catherine, Mtl.

## L.-G. FOREST

BOUCHER - ÉPICIER

Fruits et Légumes

1144, rue St-Zotique, Montréal

CR. 2-0780

## LA CIE LAVAL

Lavage de vitres

Murs, planchers, stores vénitiens, résidences, bureaux, magasins et manufactures.

Bureau : LA. 2-7982

Rés. : DU. 7-3886

8525, Henri-Julien

Montréal

UN. 1-5770

## Me Luc Mercier

168, est rue Notre-Dame

Montréal

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

## BERNARD BENOIT

*Linoleum, Stores Vénitiens, Stores de Toile, Rideaux, Draperies*

11857 est, Notre-Dame,

Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

## SANSSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga

CL. 5-2839

## G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGENE ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

## SÉGUIN, Paul-Emile

NOTAIRE

6726, St-Hubert

CR. 1-8739

## LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX  
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson Street,  
Montréal

LA. 2-0751

**PHARMACIE MICHON**

1361 est, Mont-Royal, Montréal  
LA. 1-3659

- Roland Michon, Pharmacien

**TESSO ELECTRIC REG'D.**

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal  
VI. 5-8505

**Maison H. ROY Ltée**

ÉTABLIE EN 1898

IMPRIMERIE — GRAVURE

marcel perrier, prop.

Deuil — Monuments  
Faire-Part — Commercial

1419 rue St-Hubert, Montréal,  
VI. 9-2448

**LATENDRESSE & FILS INC.**

Ferronnerie Gros et Détail

11837 est, Notre-Dame, Montréal 5  
MI. 5-8874

**ROY, Roméo**

Spécialités pharmaceutiques

Longueuil, P.Q.  
OR. 9-0349

**DENIS, Arcadius**

AVOCAT

- 86, rue Wellington Nord  
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

**LUCIEN BOULET, a.p.a.**

Auditeur public accrédité

1660 Hélène Boulé, Québec

- Tél. Bur. : MU. 1-4841  
Rés. : MU. 3-4853

**DORAIS, Jean-Louis**

AVOCAT

- 57 ouest, rue St-Jacques  
VI. 5-1336

Jean Lapierre

RA. 1-4915

**Jean Lapierre & Frères Ltée.**

CHAUFFAGE-PLOMBERIE

- 4213, boul. Rosemont  
Montréal

**ROLLAND LEFEBVRE**

Chauffage électrique  
"Electro-Heat"

- 5220, rue Garnier, Montréal  
LA. 2-3986

**AIMÉ GALARNEAU**

ET COMPAGNIE

Comptables Agréés

- 237 ouest, Boul. Saint-Joseph  
Montréal — CR. 4-2534\*

**ANDRÉ LA RUE, C.C.S.**

Courtier en assurances

- 3450 est, rue Jean-Talon  
Montréal 38 — RA. 2-1627

**Mario Du Mesnil**

AVOCAT

- 4 est, rue Notre-Dame, Montréal  
UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert  
OR. 1-9295

**LAVIGNE, C.-E.**

Courtier d'assurances

- 3750, rue Lacombe  
RE. 9-1748

**TERRIEN, F.-E., avocat**

Ch. 400

- 33 ouest, rue St-Jacques, Mtl  
VI. 2-9768

# L'ACTION NATIONALE

---

---

Vol. XLIX, Numéro 9

— MONTRÉAL —

— Mai 1960

---

---

## ÉDITORIAL

# POUR UNE ÉDUCATION NATIONALE

### Après le sommeil

*Déjà en 1934 L'ACTION NATIONALE publiait une série d'articles sur l'éducation nationale. L'évolution des esprits a été si rapide qu'elle ne pourrait pas en reparler dans les mêmes termes. M. André Laurendeau, dans l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU CANADA, en 1939-1940, a traité le sujet en des articles remarquables comme prise de conscience collective d'un des besoins majeurs et permanents de toute éducation au Canada français. Leur lucidité était traversée d'inquiétudes.*

*En cette évolution éducationnelle qui nous emporte, nous croyons nécessaire de reprendre ce thème que quelques-uns pourraient bien croire un thème mort. Des circonstances de la guerre et de l'après-guerre l'ont mis en veilleuse. Un certain désarroi des esprits et notre détresse devant la chute raide des convictions nationales chez nos gens, aujourd'hui, ne peut s'expliquer que par une diminution de vigilance en éducation nationale.*

*Il y a moyen de parler dans le vide en traitant un tel sujet. Et aussi de dire des vérités brûlantes. Bien que*

*l'instruction soit plus répandue, que les manuels soient meilleurs et que les professeurs diplômés soient plus nombreux, l'éducation nationale, en ces années d'après-guerre, dans nos écoles, instituts, est une faillite quasi totale.*

### **Quelles sont les causes ?**

*1) La guerre et la dispersion de la jeune population; 2) l'évolution industrielle qui a créé une race de locataires qui ne tiennent à rien et de citoyens ignorants du visage charnel de la patrie; 3) l'intoxication de notre jeune élite voyageuse insuffisamment robuste pour assimiler et adapter mais qui préfère crier, la bouche et la plume pleines d'emprunts et d'importations; 4) le quasi-monopole d'une action catholique qui, comme mouvement dans nos écoles et collèges, a contribué à couper le contact d'avec les réalités nationales; 5) l'américanisation de nos façons de vivre, de penser, de chanter et même d'espérer; 6) un type d'histoire et de conférenciers dont les postulats tendancieux et uniformément pessimistes ruinent toute tentative d'action, ébranlent toutes certitudes et tuent l'essor des libertés; 7) et plus profondément l'effondrement des préoccupations nationales au profit d'un certain matérialisme individualiste qui gagne nos familles ou au profit d'une évasion dans une certaine générosité internationale mythique qui nous empêche de voir à l'accomplissement de nos devoirs autour de nous. Toutes ces causes ont contribué, sous un prétexte ou un autre, le plus souvent sous couvert de nouveau-réalisme, à dérouter l'attention et à enlever fierté, courage et sens national. La démission de nos écoles et de nos collèges en éducation nationale — il y a des exceptions courageuses — reste un des scandales majeurs de l'après-guerre. On a maintenant le spectacle d'intelligences brillantes intégrées à rien de vivant.*

**Qu'est-ce que l'éducation nationale ?**

*C'est évidemment une éducation qui n'est pas tournée exclusivement vers l'épanouissement de l'individu, vers sa préparation familiale et professionnelle ou vers la cérébralisation des meilleurs; ces orientations sont insuffisantes et dangereuses dans leur exclusivité. En tant qu'éducation, elle est une ouverture d'esprit. En tant que nationale, elle est ouverture à une dimension du réel : prise de conscience de son milieu propre et de son inscription charnelle et spirituelle dans une lignée qu'on ne renie jamais sans s'appauvrir. Toute personnalité se développe dans un contexte économique, social, culturel, préparé et teinté par la nationalité. On n'a pas de géométrie canadienne-française, mais on a un homme qui reste toujours de son temps et de son pays. Le désert n'est pas propice à la science et à la culture. Tout un pays et toute une lignée d'ancêtres sont nécessaires pour acquérir l'indépendance de pensée, le droit de croître selon sa mentalité. Par un juste retour qui doit devenir autant une conviction qu'un devoir facile, il faut que chacun redonne au groupe un peu de ce qu'il en a reçu. La liberté du groupe national est à la source des aspects principaux de la croissance et de liberté de l'individu.*

*Besoin profond d'être nous-mêmes. Ne pas être aliénés aux quatre vents qui soufflent sur notre province : influences américaine, anglo-canadienne, anglaise et même française (puisqu'il faut la filtrer). L'assimilation est l'extrême de l'aliénation, car c'est penser, agir, préférer selon les goûts d'un autre. C'est nous faire dicter nos pensées et notre conduite. Il y a là une forme d'esclavage spirituel qui n'est simplement pas acceptable. Renier son passé et son groupe, c'est une trahison, c'est aussi une infirmité de l'esprit.*

*Sous des formes plus mitigées, nous rencontrons le dédain et le scepticisme, l'esprit fort, gouailleur et cynique, pour tout ce qui vient de nous comme trop petit pour ces grands esprits. Depuis les cinquièmes colonnes communistes qui copient au doigt et à l'oeil jusqu'à nos effrontés qui prennent pour de la vigueur ce qui n'est qu'instabilité intellectuelle et dilettantisme, le manque d'éducation nationale nous cause un tort immense. Les fruits sont le doute sur nous-mêmes, une sorte de sadisme à l'auto-accusation facile, cette indifférence mortelle qui nous désintéresse de tout le national, d'où une inaction et un piétinement humiliant de notre groupe qu'il nous faut appeler des signes de maladie. L'éducation nationale est santé autant pour l'individu que pour la personne. Elle n'est pas invitation à la faiblesse ou à la rancœur, à l'esprit de démolition et à l'amertume sur une histoire qui aurait sûri. Elle est invitation à construire le futur, à continuer l'oeuvre des prédécesseurs, elle est culture ouverte sur les problèmes passablement tragiques de notre groupe.*

#### **Pourquoi se laisser mourir ?**

*Voyez les réactions des Noirs aux États-Unis : ils en ont assez de se faire piler sur les pieds et de dire merci ! à toutes les humiliations. Voyez celles des Africains dont la force est de faire bloc. L'éducation nationale prépare les visions qui nourrissent les imaginations et les sensibilités des plus jeunes, puis alimente les intelligences et les volontés de nos jeunes gens et de nos jeunes filles vers des convictions unanimes quant à l'essentiel de la vie nationale. Elle nous lie les uns aux autres, pour le présent et le futur, sur le sens des batailles à engager, sur le sens des valeurs vitales dont nous sommes respon-*

sables. En France, on peut être divisé en cent partis intellectuels ou politiques sans cesser d'être unanimes sur des positions fondamentales, ainsi au Canada français l'éducation nationale ne cherche pas le conformisme niveleur mais cherche à promouvoir des actions unanimes, un ensemble d'attitudes et de raisonnements plus favorables que d'autres au développement de notre personnalité individuelle et nationale en ce coin nord-américain.

De temps en temps, elle est affirmation de résistance. Plus souvent elle est créatrice d'ententes au point de vue économique, constitutionnel ou politique (au-delà des partis). Partout elle est dynamisme, volonté têtue de s'affirmer, elle alimente le besoin d'unité. Elle est contre les relâchements et contre toutes les folies qui sentent la mort, même si elles sont émises par la mentalité pan-canadienne de quelques professeurs.

### **Une nouvelle vigueur !**

Faut-il s'étendre sur le relâchement de l'éducation nationale durant les dernières décades ? Que de nouveautés ont été importées ! Que d'esprits-en-guimauve aux proclamations bruyantes et irresponsables au point de vue national ! Que de politiciens, en leurs paroles ou leurs omissions, nous font honte par la petitesse de leur jeu ! Notre faculté d'assimilation s'est singulièrement adaptée au rythme ultra-rapide de notre planète. Cette ouverture sur le monde est un bien. Mais il nous faut aussi rester nous-mêmes. Il y a un redressement de notre personnalité nationale qui s'impose. Une nouvelle vigueur dans les idées et dans les actes est devenue urgente. L'éparpillement des idées devenue frappante quand on compare certaines prises de position syndicales, certaines déclarations de professeurs d'universités, certains faux pas de quel-

*ques membres du clergé, certains abandons tranquilles au nom de la liberté de toute croyance religieuse et nationale, l'absence de sens social chez de trop nombreux hommes d'affaires, bref tous les milieux ont besoin d'une nouvelle vigueur et de comprendre la nécessité de former des caractères. L'étiollement des actes est dû à une faiblesse de l'âme. Nous ne voyons de remède que dans l'éducation nationale.*

### **D'abord les éducateurs !**

*Des jeunes prennent des poses dérisoires de pessimisme, mais c'est que depuis vingt ans les exemples de défaitisme chez les adultes ont été plutôt abondants, sonores et scandaleux. Tout recommencement appartient aux éducateurs, pères et mères autant que professeurs. Ils ont des comptes à rendre à la nation. Vingt ans de lâchage nous inquiète sur le monde de demain. "Jamais a-t-on dit, les jeunes Canadiens français n'ont eu davantage le besoin d'être encadrés et stimulés". Le sens des disciplines intérieures ou nationales a été frelaté. Les oeuvres issues des idées ont cédé le pas aux oeuvres issues des émotions. Le désir de servir a cédé au goût du confort et à celui de se servir. La nation a besoin d'éducateurs.*

### **Pourquoi pas l'internationalisme d'abord ?**

*La paix du monde ne viendra pas par l'effondrement des nations mais par l'entente entre les nations. On parle nations unies et les fraternités universelles sont restreintes encore à des poignées de mains plus ou moins symboliques. Avec un idéal plus réduit on réinvocera le melting-pot sous forme d'un pancanadianisme niveleur. C'est de l'illusion. Après deux siècles d'histoire autonome, une décision a été prise, il nous faut maintenant parler de*

*coexistence consciente, risquée, où la nation plus faible du pacte fédératif doit toujours être en éveil et ne jamais laisser douter de ses capacités de rebondissement.*

*Cette remise en question des choix fondamentaux faits il y a deux siècles, c'est cela qui n'est pas normal. Ce doute permanent qui accompagne notre marche, la ralentit et corrode notre intelligence des événements comme notre volonté de les courber à nos besoins. Le rôle de l'éducation nationale est de valoriser l'affirmation de nous-mêmes et de nous enlever ce poids au pied qui nous rend comme boiteux, elle nous enseigne aussi à toujours mériter cette liberté fragile qui nous est si mesurée au fédéral, chez nos minorités et en économique. Elle explique que, pour nous actuellement, devenir sans nationalité serait un recul et une déchéance. Le citoyen, sans culture propre, est un être mythique et un citoyen qui ne vit que sur de l'emprunté n'arrive jamais à créer. Il n'apporte rien.*

*Notre nouvelle génération en est une de citoyens, sans cet instinct fort du propriétaire, sans ce contact renouvelé et personnel avec sa propriété. La mentalité de locataires pas suffisamment enracinés dans les réalités entretient des perspectives nébuleuses où l'on se prend à faire des plans imaginaires et à se réjouir de possessions artificielles. Ainsi on rêve de la paix dans le monde et on oublie la justice dans sa propre nation. On s'intéresse à l'émancipation des Noirs en Afrique et on ne s'étonne pas que le Sénateur Cameron consente à n'offrir qu'une demi-heure de français à nos frères d'Alberta. Est-ce mesquinerie de notre part que de nous rappeler ces paroles de John-A. MacDonald en 1865, dues à la pression vigilante de nos pères: "Les délégués de toutes les provinces ont consenti que l'usage de la langue française formât*

*l'un des principes sur lesquels serait fondée la Confédération". Est-ce notre faute à nous si les Anglo-Canadiens n'ont pas respecté l'esprit du pacte? Mais notre faute commence lorsque omettant toute éducation nationale, nous laissons nos jeunes oublier, ignorer, dire ou écrire des sottises parce qu'ils auraient perdu l'intelligence de notre situation nationale. Cette intelligence qui délivre, est une des faces de la vérité que Cité Libre a peur d'envisager. On s'y passionne pour les syndicats et la liberté ouvrière, mais on oublie que, par la démission de son élite dirigeante, tout notre peuple devient serviteur, salarié dans sa propre maison. Nāiveté curable, paraît-il.*

### **Le vrai réalisme**

*Une éducation nationale n'enseigne ni rêves ni attitudes d'âme serviles. Elle regarde "notre pauvreté actuelle, comme l'écrivait M. Laurendeau, comme elle doit être regardée : un point de départ, non une loi ou une malédiction". Elle élève la jeunesse à une option fondamentale parvenue à la conscience : "Tout homme un peu cultivé se doit d'avoir à un moment de sa vie, réfléchi sur les problèmes où les siens sont collectivement engagés; et il se doit d'avoir opté, une fois pour toutes". Faire l'autruche qui refuse de regarder ces problèmes, c'est cela qui n'est pas réaliste. L'éducation nationale ouvre les yeux à une intelligence de notre géographie humaine qui est refus de la peur, volonté de comprendre et désir de transformer en continuant le sillon commencé.*

*Au delà de cette option fondamentale, l'éducation nationale entretient une sorte d'inquiétude. Pas celle qui est fille de la crainte mais celle qui est refus de naïveté, refus d'être surpris ou déconcerté par les attaques. Inquié-*

*tude de n'avoir pas assez fait et assez bien. Il y a valorisation de la personne car il y a appel à chacun comme à une valeur irremplaçable, d'être à son poste. Il y a confiance dans le groupe national. Il y a désir d'action qui court à l'essentiel. Nous sommes toujours en état d'angereux de dépossession par le monde américain lorsque nous pensons en Canadiens, ou par le monde anglo-canadien lorsque nous pensons en Canadiens français. Nous risquons d'étouffer si notre état d'alerte ne prend tantôt la forme de la revendication tenace tantôt la forme de la coopération loyale et plus souvent la forme de la création à la française*

#### **L'accent sur la fierté et la solidarité**

*Il y a tout un côté de l'éducation nationale qui vise à la compréhension et à l'éveil de tout cet aspect noble de la vie, seul propice aux grandes pensées et aux grandes actions : l'admiration, l'enthousiasme, le dynamisme. Ne le comprennent pas ceux qui ignorent nos luttes et nos misères constitutionnelles et légales. Partout elle est facteur de fierté, comme attitude fondée sur la valeur du type d'homme que nous représentons et sur sa culture.*

*Elle nous enseigne aussi les solidarités nécessaires. Comment voulez-vous que notre culture se développe d'une façon normale si notre peuple reste un peuple de salariés et de serviteurs ? Comment voulez-vous que notre personnalité nationale ne cultive pas les frustrations et les névroses plus ou moins violentes si nous ne l'éveillons pas aux tâches urgentes d'une liberté vécue, en économique par exemple, ou aux attitudes d'une saine autonomie au point de vue constitutionnel ? Nous sommes solidaires dans les principes et l'esprit qui nous ont mis en Confédération.*

*Comment obtiendrons-nous des chefs si nous répandons le doute chez les jeunes ? Comment nos historiens et sociologues modernes avec leurs interprétations pseudo-scientifiques et décourageantes peuvent-ils représenter autre chose qu'un creux dans la ligne de notre histoire ? Ils divisent et atomisent les forces. Ce sont de mauvais bergers.*

**L'éducation nationale, c'est faire des hommes dans la vérité**

*Il faut intensifier l'éducation nationale. Nos éducateurs ont un devoir grave de préparer les jeunes esprits. Ils doivent offrir un aliment plus substantiel sous forme de cercles d'études à ces esprits plus éveillés, plus actifs ou chez qui l'idéal de construire le présent et le futur de leur nation ne reste pas stagnant. L'étude de la patrie et de ses problèmes, de son visage passé et des obstacles à sa croissance spirituelle ou économique, doit servir de préparation aux futures élites. Faire des hommes. Faire des hommes qui ont une certaine manière de grandir. Faire des hommes qui ont soif non seulement de soumission aux faits mais aussi qui veulent faire la vérité par des textes de loi ou par des institutions, à notre image et ressemblance.*

*Il reste complètement absurde de vouloir opposer vérité dite scientifique et vérité dite nationale, histoire documentaire et histoire éducationnelle, connaissances pour le peuple ou pour les jeunes et histoire pour les savants. L'éducation ne peut admettre la fausseté au point de départ, l'édulcoration des faits et les interprétations adoucies faites par pitié. Nous ne devons jamais avoir peur des faits et de la vérité. "Toute découverte de son pays, de son milieu et de ses appartenances reste stérile si elle*

*n'est pas soutenue par une éducation de la justice, de la discipline, de la démocratie. Découvrir sa communauté, dit François Lebouteux, dans les Cahiers Pédagogiques du 15 février 1959, il le faut, mais pour y oeuvrer."*

*Pierre-Henri Simon, sur ce même sujet de l'éducation nationale, disait : "L'insouciance, l'égoïsme des masses sont les signes certains du déclin des nations." Quand l'éducation nationale recule, la politacillerie reprend le dessus, les chapelles se multiplient, les esprits se divisent entre eux comme des matériaux sur un chantier, non encore reliés par le ciment d'une vérité communément acceptée pour le bien de l'ensemble.*

*La solidarité nationale ne doit pas être laissée à l'instinct de vivre mais doit être amenée à la conscience pour assurer l'efficacité d'une action entreprise par le "nous". Ce sens comunautaire réveillé a toujours été et restera toujours un des plus puissants motifs de l'agir humain. Sans les motifs suprêmes de la religion, de la patrie, du vrai et du beau, l'esprit humain peut émettre beaucoup d'étincelles mais il ne réchauffe ni ne rayonne. Ce sont ces motifs intimes et vigoureux qui permettent à l'homme de dépasser l'homme : "Quand les petits s'attachent aux grandes choses, elles les font devenir grands."*

### **C'est une orientation pleine de fidélité**

*Par l'engagement raisonné de nos talents au service de notre nation, les individus que nous sommes, s'intègrent dans une lignée. Notre existence reçoit quelque chose de l'importance passée et présente du groupe. Nous devenons ouvriers de son avenir. L'éducation nationale nous habitue alors à une présence vjgilante et prépare en nous*

*cette psychologie du maître qui surveille sa patrie comme sa propriété. Plus qu'une simple surveillance, il la modèle aussi aux signes indélébiles de son intelligence et de sa volonté. La meilleure part de cet héritage spirituel que nous avons reçu et que nous léguerons à notre tour est fait parfois de grandes actions et plus souvent de multiples dévouements obscurs et de générosités muettes au service d'une patiente fidélité.*

*Loin de nous apprendre à subir les événements, l'éducation nationale nous apprend comment nos pères leur ont résisté et leur ont imposé les impératifs de leur âme. Nous ne sommes pas ce que nous sommes par pur déterminisme mais en vertu de multiples choix où toute notre personnalité individuelle et nationale est engagée. À connaître ces choix, nous apprenons que la fidélité suppose bien des renoncements pénibles et qu'elle impose à chaque génération le devoir de conquérir la liberté de tous. Apprentissage de la liberté, l'éducation nationale est aussi un appel à l'espoir. Elle demande qu'une nouvelle vigueur unanime monte de partout au pays du Québec. Elle valorise nos constantes : être français et catholique. Elle représente alors une somme d'idées constructrices, reliées entre elles, qui échappent à l'éparpillement, à ces modes successives qui désorientent. Elle grandit l'homme de toute la grandeur de la cause à servir : son pays et sa nation.*

**Le secrétaire de la rédaction**

---

# DOLLARD DES ORMEAUX, HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

*par Adrien Pouliot*

Le 18 avril 1660, troisième dimanche après Pâques, dix-sept jeunes gens de vingt à trente et un ans, ayant communié le matin et juré d'être fidèles à leur commun dessein, quittaient en canot Ville-Marie dans la direction de l'Outaouais. Ils avaient des provisions et des munitions pour tout l'été. Leur but, pour lequel ils avaient obtenu l'agrément du gouverneur Maisonneuve, c'était de prendre l'offensive contre les petites bandes iroquoises qui, à cette époque de l'année, revenaient de leurs chasses et, les précédant aux rapides du Long-Sault, d'empêcher qu'elles ne s'emparent des convois de fourrures et ne se livrent à leur habituelle guerre de surprise.

Adam Dollard des Ormeaux, qui avait pris l'initiative de cette périlleuse expédition, était l'un des officiers de la garnison du fort. Les compagnons qu'il avait gagnés à son projet étaient tous, comme lui, des célibataires, soldats, artisans ou défricheurs, recrutés par les Associés de Ville-Marie et arrivés en Nouvelle-France depuis deux ans et plus. Quelques-uns possédaient ou occupaient de petites concessions : ils jugeaient urgent de les abandonner même avant les semailles; d'autres avaient en réserve de petites sommes : ils les engageaient en partie dans la mise en marche de l'expédition. Incertains s'ils reviendraient, ils mirent ordre à leurs affaires par testament, donation, billet, cession verbale. L'un des dix-sept s'était désisté, cédant

sans doute à l'avis des sages : il se reprend le lendemain et retrouve sa place parmi les vaillants. En route, ils sont rejoints par une flottille de Hurons et d'Algonquins, partis eux aussi, de Québec et des Trois-Rivières, pour la petite guerre du printemps.

Quand ils eurent atteint le Long-Sault, ils s'installèrent en face de l'étroit "passage infaillible" où un à un, à la file indienne, devaient descendre tous les canots, amis ou ennemis. C'était le samedi 1er mai. Le lendemain, des éclaireurs, revenant en hâte d'une exploration vers l'amont, rapportèrent avoir vu des canots iroquois, qui avaient comme eux rebroussé chemin. On délibéra. Étaient-ce des chasseurs ? Le piège était découvert. Étaient-ce des guerriers d'avant-garde ? Il valait mieux retourner à Montréal. Ainsi proposaient l'un ou l'autre des nouveaux-venus. Les Français étaient d'un autre avis. Ils avaient entrepris une guerre d'offensive; ils avaient juré de ne pas reculer, dussent-ils tous en mourir. Ils ne reviendraient pas en arrière et se battraient de toute leur âme. Étienne Annotaha, le capitaine des Hurons, convainquit ses hommes de tenir le coup avec les Français; Mitiouémeg, le capitaine algonquin, suggéra d'utiliser le méchant petit fort construit l'automne passé par sa tribu. Les dix-sept Français s'y réfugièrent avec les quatre Algonquins; il n'est pas sûr que les quarante Hurons y purent trouver place.

Les Iroquois ne leur donnèrent pas le temps de s'y fortifier. Le soir même, deux cents Onontagués parurent en belle ordonnance et, tout en parlementant, dressèrent fort contre fort. Leurs assauts furent repoussés. Parmi les morts gisait leur capitaine : un des adolescents de la bande des Hurons sauta la palissade, coupa la tête du guerrier et la piqua sur un pieu du fort. Les Onontagués avouèrent que

si, à ce moment de désarroi, les assiégés fussent sortis et les eussent poursuivis, la victoire leur fût restée. Profitant de l'erreur, ils dépêchèrent un canot vers l'embouchure du Richelieu, où les attendaient six cents Agniers et Onneiouts. Pagayant sans arrêt de toute la force de leurs bras, ceux-ci parvinrent au Long-Sault vers le 10 mai, ayant signalé leur approche par une fusillade, à laquelle répondirent des clameurs de joie.

Comprenant leur alarmante situation, les assiégés députent une ambassade : un Onneiout huronisé, ancien prisonnier récemment sauvé du feu, qu'accompagneront deux capitaines hurons. Or il y avait, parmi les Onontagués, un bon nombre de Hurons chrétiens, arrachés voilà quatre ans, à la colonie de l'île d'Orléans. S'approchant de la palissade, ils vinrent solliciter leurs frères de sauver leur vie en venant les rejoindre. Neuf seulement sur trente-sept refusèrent de trahir leurs compagnons français et algonquins. Il resta dans le fort trente résistants, décidés à tenir jusqu'au bout.

De fait, c'est une fusillade hâtive et de défiance, avant la fin des pourparlers, qui déclencha l'assaut final des Iroquois exaspérés. Un blocus qui avait duré huit jour au moins, disette d'eau, la faim, l'insomnie, l'épuisement des munitions, l'inégalité du nombre et ce fameux baril de poudre qui, trop faiblement lancé, retomba dans le fort, tout cela avait rendu la victoire impossible. La pureté des intentions et la prière incessante abandonnaient au Seigneur le gaspillage apparent de tant de capital humain pour les Français : le dixième de la population masculine de Ville-Marie.

Les Iroquois avaient bien perdu quatre-vingts hommes; sur les trente assiégés, cinq Français et quatre Hurons tom-

bèrent vivants entre leurs mains. Les Visages pâles furent répartis entre les combattants : deux aux Agniers, deux aux Onontagués, un aux Onneiouts. Celui-ci, blessé à la tête, fut brûlé en route; l'un des captifs des Agniers subit le même supplice dès l'entrée dans leur bourg, l'autre réussit, comme autrefois le P. Jogues, à regagner la France par la Nouvelle-Hollande; des deux prisonniers des Onontagués, l'un, qui d'un coup de pistolet subrepticement saisi avait tué son maître, fut exécuté sur-le-champ, l'autre — on sait son nom : René Doussin — endura patiemment, avant d'expier dans le brasier, des souffrances inouïes.

Tous ces renseignements, sur l'organisation de l'expédition, les péripéties du combat et le destin des survivants, sont tirés de ce qu'on est convenu d'appeler "le dossier de Dollard". Il est constitué de huit pièces ou groupes de pièces : l'acte de décès et autres documents d'archives montréalais, le Journal des Jésuites, le mémoire du P. Chaumont, quatre lettres de Marie de l'Incarnation, trois des Papiers du gouverneur d'Argenson, le récit de Pierre-Esprit Radisson, la Relation du P. Le Jeune pour 1659-1660, l'Histoire du Montréal de Dollier de Casson. Pour la première fois, le dossier de Dollard vient d'être publié intégralement, chaque document étant présenté et annoté séparément avant d'apporter sa lumière à la synthèse finale.

C'est la Société historique de Québec qui s'est chargée de la besogne, dans son douzième Cahier d'Histoire<sup>(1)</sup>. Plusieurs raisons l'y ont décidée : c'est Québec qui fut la

---

1. *L'exploit du Long-Sault, Les témoignages des contemporains* présentés par Adrien Pouliot, S.J., et Silvio Dumas, Cahier d'Histoire no 12 de la Société historique de Québec, Université Laval, Québec. 140 pages; \$1.00.

première bénéficiaire du glorieux sacrifice des jeunes Montréalais; une partie des héros — la dizaine de Hurons fidèles — habitaient Québec et y avaient leurs familles; cinq des principales pièces du dossier de Dollard furent rédigées à Québec. Mettre en pleine lumière l'exploit du Long-Sault, à l'occasion du troisième centenaire, devenait un devoir pour une société fondée en vue de promouvoir l'amour éclairé de la petite ou de la grande patrie. En s'y astreignant de toute son âme, cinq mois durant, elle croit avoir exercée de plus — qu'on lui permette cette fierté — une utile "action nationale".

Le procès que nous avons institué, est en effet, une cause-type. L'enseignement de l'histoire du Canada, à tous les paliers, est actuellement obsédé d'une pénible tentation : démolir nos héros. C'est déjà mauvais dans le cas de personnages embellis par la légende; c'est très grave quand il s'agit de personnages que la légende n'a pas besoin d'embellir.

Dollard des Ormeaux ! Que fut-il aux yeux des jeunes que nous étions hier ? Qu'est-il devenu pour les jeunes d'aujourd'hui ? Quelle espérance avons-nous qu'il reprenne demain sa vraie stature ?

\* \* \*

Ne voulant envelopper personne dans les reproches que pourrait bien m'attirer ce que je vais écrire, j'ose en prendre l'entière responsabilité. Il est un âge où la somme de vos expériences et de vos réflexions vous enjoint d'exprimer votre opinion. C'est évidemment parce que vous avez la conviction qu'elle peut être utile ne serait-ce qu'en libérant la conscience de ceux qui la partagent en silence.

J'ai fait mes études classiques dans une institution dont les maîtres, comme leurs émules des autres collèges, avaient particulièrement à coeur la formation complète du jeune Canadien français. La principale organisation parascolaire, en ces temps lointains, c'était l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Elle groupait, pour les cercles hebdomadaires ou des recollections mensuelles, ceux qu'avaient gagnés, par le ministère d'apôtres discrets, *l'esto vir* de sa devise ou la trilogie *piété, étude, action* de son programme. *L'Action française* naissait. Animée de la même spiritualité orthodoxe que *Le Semeur* (organe de l'A.C.J.C.), elle était davantage lue, méditée, assimilée, parce qu'elle poussait énergiquement à une concrète action d'ensemble.

C'est de 1918 à 1925 que s'organisa, sous la poussée conjointe de *l'Action française* et de l'A.C.J.C., la "fête de Dollard". Le congé civique du 24 mai — fête de la reine Victoria — engageait les organisateurs à y accrocher un anniversaire tombant en mai et rendait possible la participation du public. Celui-ci fut d'abord convoqué au pied du Long-Sault. L'abbé Guindon, sulpicien, qui, avait interrogé avec soin les documents, publiait de nouveau ses conclusions, dans *l'Action française*, avec une carte explicative. Le pèlerinage à Carillon, repris l'année suivante, fut l'occasion du dévoilement d'une stèle à Dollard, ornée d'un bronze de Laliberté.

Ces premières célébrations s'amplifièrent considérablement dès 1920. "Il faut que la fête devienne universelle, écrivait en avril l'abbé Lionel Groulx, directeur de la revue, qu'elle entre si bien dans nos habitudes et dans nos traditions que le 24 mai ne s'appelle plus, dans l'Amérique française, que "*la fête de Dollard*". En 1920 c'était une

audace; est-il besoin de signaler que ce n'est pas l'initiative de *l'Action française* qui a fait supprimer avec le temps, parce qu'elle avait perdu de son mordant, la fête de la reine Victoria. Quoi qu'il en soit, Dollard, d'année en année, gagnait du terrain.

Trois initiatives concrètes y contribuèrent en 1920 : la diffusion à des milliers d'exemplaires, d'un chapitre de l'historien Faillon, sous le titre de *L'exploit de Dollard*; le lancement de la rose de Dollard, que la Ligue des Demoiselles canadiennes-françaises, au Manitoba, que les cercles de Verchères et Notre-Dame, à Lévis, pour ne citer que deux exemples, épingleaient sur des centaines et des centaines de poitrines; à Montréal, une étincelante conférence de l'abbé Groulx, organisée par l'Association catholique des Voyageurs de Commerce, présidée par sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et intitulée *Si Dollard revenait* . . . Une quatrième initiative dut être retardée au 24 juin : le dévoilement, dans le parc Lafontaine, d'un grand monument à Dollard et à ses compagnons, nouveau succès d'Alfred Laliberté. La fête de Dollard s'installait, non seulement à Montréal et à Carillon, non seulement dans la province de Québec, mais un peu partout, au Canada, et même, grâce à L'Union Saint-Jean-Baptiste-d'Amérique, dans les centres français de la Nouvelle-Angleterre. C'est que cette méditation collective sur le sacrifice du Long-Sault répondait à un besoin profond : l'âme nationale trouvait en Dollard des Ormeaux le symbole qui la définissait en ses meilleurs éléments.

A Carillon, le 23 mai 1921, il y avait trois mille participants. L'évêque de Mont-Laurier, Mgr Brunet, originaire de Carillon, célébra la messe; Mgr Philippe Perrier,

le sage conseiller des directeurs de *l'Action française*, prononça le sermon; Arthur Sauvé, député du comté des Deux-Montagnes et chef provincial de l'opposition, y vint : "Être de cette fête, déclara-t-il, c'est chérir les institutions de nos pères, aimer son pays, le chanter avec le souffle du coeur et du sang".

La manifestation montréalaise commença au retour des pèlerins, par une veillée d'armes à Notre-Dame. Les Acéjis-tes avaient la responsabilité du service d'ordre; un acadien — M. Benoit Poirier — touchait l'orgue; le curé Perrin, successeur de M. Souart, ouvrit le vieux registre paroissial et lut solennellement l'acte de décès; le Père Adélarde Dugré, professeur de théologie au Scolasticat de l'Immaculée-Conception, avait été chargé de la prédication. "Ce n'est pas seulement un homme que nous honorons ce soir, ce ne sont pas seulement les dix-sept braves du Long-Sault, nous honorons, dans un fait particulièrement brillant, toute cette phalange d'êtres humains qui, pour les motifs les plus nobles et les plus purs, dans la pratique des plus sublimes vertus de religion et de renoncement, s'immortalisèrent pendant plus d'un demi-siècle pour implanter dans ces terres la foi chrétienne et pour y fonder la nation que nous sommes aujourd'hui. L'enthousiasme de la foule à célébrer ces nobles coeurs est un gage qu'elle ne renie pas les causes pour lesquelles ils ont cessé de se battre. Une nation dont la naissance a coûté le sang des martyrs et la mort des héros n'a pas le droit d'être médiocre."

Le chroniqueur de *l'Action française* résumait chaque année, en juin et en juillet, les célébrations du 24 mai. En 1922, il reconnaît que sa tâche devient plus difficile; en 1923, il déclare que les soixante-quatre pages de la revue ne suffiraient pas à tout consigner. Il signale, en 1922,

qu'un professeur d'École normale a vendu, à lui seul, dans sa petite ville, quatre cents roses de Dollard; il annonce, en 1923 la publication, par le P. Larivière, c.s.v., du Collège Bourget, d'un chant à Dollard, exécuté en primeur au pied du monument du Long-Sault et qu'on peut se procurer en quatre éditions différentes. Lors du dernier pèlerinage à Carillon, le ministre de la colonisation, dans le gouvernement Taschereau, Joseph-Édouard Perrault, avait éloquemment, au nom de Dollard, réclamé la collaboration de tous à une politique qui tâchait d'enrayer l'exode rural. Dans la capitale fédérale, où quelques années plus tôt, tous les carillons catholiques avaient tinté le glas des dix-sept héros et sonné leur gloire à toute volée, Joseph Blain, président général de l'A.C.J.C., présentait au gouvernement canadien le buste de Dollard. L'honorable Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, accueillit la délégation.

"En entrant dans le parlement de la nation, proclama Joseph Blain, Dollard rappela à nos compatriotes d'autre race de quelle histoire nous sommes, et au souvenir de ce que nous a coûté le droit de vivre en ce pays, la loyauté de nos associés politiques comprendra le prix que nous attachons à l'intégrité de notre héritage."

Le 24 mai était maintenant célébré d'un bout à l'autre du pays, partout où il y avait un collège, un couvent, une école dirigés par des Canadiens français; des paroisses même organisaient leurs manifestations d'adultes : le chroniqueur mentionnait Saint-Sauveur et Notre-Dame du Chemin, à Québec. Hors de la province, Edmonton, Gravelbourg, Saint-Boniface, Sudbury, Ottawa, se signalaient. Au Collège Sainte-Marie de Montréal, le P. Louis de Léry, alors surveillant à la cour des Petits, mettait à profit le

"*jeu de bouclier*" : "Ce petit combat, où les enfants ont vécu une page glorieuse de leur histoire, ne sera pas sans portée morale", relatait son confrère le P. Joseph Fortier. "Des enfants qui auront senti battre en leur poitrine, ne fût-ce que quelques instants et par adoption d'héroïsme, le coeur de Dollard, sont déjà un peu immunisés contre les défaillances et les reculades."

1924 et 1925 me paraissent avoir atteint l'apogée. En 1924, c'est sir Lomer Gouin, l'homme d'affaires averti, ancien premier ministre de la province, qui engage les étudiants de l'Université de Montréal, groupés par Jean Bruchési, à prendre Dollard pour leur modèle d'homme de devoir. En 1925, c'est l'abbé d'Eschambault qui organise au Manitoba, sous le patronage de S. G. Mgr Bélieveu, trois jours de méditation patriotique sur le thème de Dollard; à Notre-Dame-du-Lac, dans le Témiscouata, c'est le docteur Dubé qui monte un *pageant* de deux cents acteurs; devant la Madonne du Bocage, au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce sont deux finissants qui expliquent à leurs six cents condisciples "pourquoi et comment il faut être patriotes"; à Québec, après une parade de la garde Dollard vers l'église Saint-Malo, le matin, c'est, le soir, sur l'évocatrice Terrasse, l'applaudissement de la foule aux harangues profondément sincères de l'inspecteur C.-J. Magnan et du docteur Jules Vallée; à Montréal, l'éloquent chanoine Stephen Coubé, qui vient de prêcher le carême à la paroisse Saint-Eusèbe, s'écrie, édifié : "L'âme de Dollard revit dans vos coeurs !" Émile Bruchési avait fourni la seule explication satisfaisante de cet enthousiasme, en terminant sa chronique de 1923 : "La raison de ce triomphe est simple : Dollard était un jeune. Sa piété, son sacrifice et son héroïsme touchent les coeurs, réchauffent les ardeurs généreuses. Puis nous avons besoin d'un chef. Il

est maintenant rentré dans notre vie. Il sera pour la nation un élément de résistance et de survivance."

Voilà ce que nous lisions, voilà ce que nous vivions, nous les jeunes d'il y a quarante ans. L'adolescent que j'étais, n'a peut-être pas philosophé très profondément sur le message de Dollard. D'autres, plus mûrs, l'on fait. Je respirais tout bonnement, pour mon plus grand profit, l'atmosphère d'optimisme et d'idéal qui conviendra toujours à l'adolescence. Le souvenir le plus vivace que je garde de ces manifestations — il prouve que la trouvaille était psychologique — c'est *l'appel des héros*. Imaginée lors du deux cent cinquantième anniversaire, sur la Place d'Armes, en 1910, quand l'irlandais J. C. Walsh, rédacteur au *Herald*, organisa la première démonstration en l'honneur de Dollard, elle fut exploitée à fond par les promoteurs de la fête annuelle. "Adam Dollard des Ormeaux, Jacques Brassier, Jean Tavernier, Nicolas Tiblemont, Laurent Hébert . . .", lançait posément, solennellement et avec des intervalles de silence, le maître des cérémonies. Et chacun des héros recevait tour à tour l'hommage respectueux de nos "Mort au champ d'honneur !" — nous tenions la formule de la première guerre mondiale — auxquels les clairons ou le canon donnaient leur plein sens d'appel à la fidélité. Nous étions impressionnables ? Les jeunes le seront toujours. Plaise au ciel que les causes qui sollicitent leur enthousiasme aient toujours autant de noblesse et de vérité !

Devenu professeur dans la Compagnie de Jésus, j'ai retrouvé Dollard au Collège du Sacré-Coeur de Sudbury et au Collège des Jésuites de Québec. Dans les deux institutions soufflait le même esprit, plus vif, peut-être, plus conscient et plus résolu en Ontario; ici et là, le 24 mai,

le congé débutait par une messe en plein air, à laquelle participait la jeunesse étudiante du collège et de la ville; ici et là, au cours de la journée, tournois sportifs, souper canadien à Sudbury, soirée patriotique; ici et là présidait, sculptée ou dessinée, l'énergique figure du héros. C'était entre 1930 et 1940. Dollard était devenu l'inspirateur de la jeunesse canadienne-française, son idéal. À ce point que voulant stimuler l'enrôlement volontaire, durant le grand conflit mondial, le ministère de la défense fit sa campagne au nom de Dollard des Ormeaux.

Les temps sont changés. Au cours des cinq mois qu'a duré la préparation de notre Cahier d'Histoire, les occasions ne nous ont pas manqué de saisir sur le vif l'attitude différente des jeunes d'aujourd'hui. *"Dollard, ça n'existe plus ! — "C'est du mystique : on ne peut pas s'y fier !" — "Notre professeur nous l'a dit : Dollard, c'était un aventurier cousu de dettes, qui, pour les acquitter, cherchait à s'emparer des fourrures des Iroquois." — "On en a la preuve : trois jours avant son départ, il reconnaissait, par un billet rédigé par lui et signé de sa main, devoir 48 livres, qu'il promettait de payer à son retour." —* C'est la grande et finale démonstration. Les professeurs qui la brandissent ont-ils calculé ce que valaient alors 48 livres ? La livre a été remplacée par le franc de vingt sous : 48 livres, c'était environ \$10.00. Se sont-ils demandé qui était le créancier Jean Aubuchon ? Un marchand, à qui il était normal que l'organisateur achetât des provisions. Ont-ils comparé les dettes totales de Dollard (115 livres) avec celles de Tavernier (223 livres) et de Doussin (415 livres) ? Ont-ils réfléchi à l'impasse où ils conduisaient leurs élèves : si l'expédition du Long-Sault avait pour but d'aller tendre un traquenard aux Iroquois afin de pouvoir sortir d'embarras personnels, c'est à sauver des incapables

que Maisonneuve donna son *placet* et qu'il sacrifia quatorze autres gagne-petit, au moment où les semailles réclamaient tout les bras. — *"Pour convaincre le professeur de sa fausse interprétation, me confiait un maître, je lui ai passé la Relation de 1660. Il a fait la moue : Les Relations, à ses yeux, ce ne sont que des bulletins de propagande, sans valeur historique."* — *"Et le témoignage de Marie de l'Incarnation ? Également nul : c'est une cloîtrée."* — *"Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas, que les 17 prononcèrent le serment de lutter jusqu'à la mort : c'est une légende !" Légende ! C'est le mot de passe des sceptiques.* — L'étude approfondie et prolongée du dossier de Dollard nous a, quant à nous, permis de reprendre contact avec des textes authentiques et, après les avoir pesés nous-mêmes, de les soumettre au jugement du public. Celui-ci sera en mesure de dénoncer à son tour les dénonciateurs. — *"Je suis bien aise de vous entendre, mon père, me disait, tout ému, un sexagénaire du bas du fleuve. L'autre jour, mon grand garçon nous est arrivé à la maison en déclarant que Dollard, il ne fallait plus croire à cela. Il l'avait entendu dire par des amis. Au moins, lui ai-je demandé, ne le répète pas : c'est grave de contribuer à tuer nos traditions."* — *"Vaut-il la peine de publier un Cahier sur Dollard ? Vous avez besoin d'être objectif et solide, car la question est bien controversée."* — *Vous avez choisi d'écrire sur Dollard, je compte sur vous pour ne pas exagérer vos éloges."*

À ces opinions individuelles sans répercussion générale — bien qu'elles semblent traduire l'opinion qui prévaut chez les étudiants — je tiens à joindre deux déclarations d'envergure qui m'ont fait réfléchir sur l'orientation que l'on est en train de donner à nos élites. Mes réflexions valent ce qu'elles valent : je les livre.

Le 1er novembre 1959, l'A.J.C. tenait à Lévis son congrès annuel. Il y fut question du troisième centenaire de l'exploit du Long-Sault. Voici comment un journaliste résume la discussion : "Une partie des délégués manifesta son désir de donner à cet événement tout l'éclat possible. Il s'agissait là des partisans de l'école historique du chanoine Groulx. Une plus grande partie, cependant, les partisans de l'historien Brunet, mit en doute le caractère héroïque de l'expédition de Dollard, tandis qu'un petit nombre, encore plus radicaux, voulaient faire disparaître entièrement le caractère sentimental de ces réunions nationalistes et voulaient qu'on s'attache exclusivement à l'étude des questions fondamentales, sans exalter la mémoire des héros ou présumés héros."

À moins que ce ne soit par une simplification commode, dont le journaliste prenait la responsabilité — s'il y a fondement, c'est son droit — je ne vois pas en quoi, à propos de Dollard, il y aurait opposition entre le chanoine Groulx et le professeur Brunet, puisque tous deux, pour le régime français, semblent de la même école, puisqu'ils étudièrent, en tout cas, à la même école des textes. Je crains que nos nouvellistes ne s'attirent parfois l'accusation d'être des créateurs ou des propagateurs de légendes.

Notre homme a tout de même rendu compte de ce qu'il avait observé et entendu au congrès de Lévis : selon lui, la majorité des délégués nationaux de l'A.J.C. "met en doute le caractère héroïque de l'exploit de Dollard"; il y en a même un certain nombre, dans l'association chargée de la formation du sens national des jeunes Canadiens français, pour qui exalter la mémoire des héros n'est pas "une question fondamentale", pour qui les manifestations nationales sont des "réunions nationalistes", pour qui nos

héros traditionnels, dès qu'ils sont défigurés par des gens qui les trouvent trop grands, deviennent des "présumés héros", pour qui, enfin, les célébrations patriotiques auxquelles toute nation a droit, dont elle a absolument besoin pour vivre, ne peuvent même pas conserver du "caractère sentimental" la juste mesure indispensable à des humains.

"Établissant une synthèse de cet éventail d'opinions, continue le rapporteur, une résolution du congrès décida finalement "que l'on fêterait le tricentenaire du fait d'armes de Dollard, mais en le dépouillant de la légende pour ne garder que le caractère de courage du héros". En même temps le thème du prochain concours oratoire provincial fut choisi. Il s'agira du culte de nos héros." L'A.J.C. d'aujourd'hui est donc démocratiquement convaincue qu'à part le courage manifesté par Dollard et ses compagnons, au cours de leur résistance, tout est légende. Encore la légende ! Qu'entendent-ils par là ? Une légende, en histoire, est un fait réel embelli par la tradition orale. La vérité, sur l'exploit de Dollard, est appuyée sur des textes nombreux et unanimes et elle n'a pas eu besoin d'être embellie par la tradition. C'est nous qui, rapetissés par la vie, ne sommes plus capables de l'admirer telle qu'elle est.

La seconde déclaration publique — qui a témoigné de notre petitesse dans tout le Canada — vient d'être signalée et fustigée avec humour dans l'*Action nationale* du mois dernier. Qu'on me permette d'y revenir du point de vue strictement historique (2).

Des célébrités canadiennes-françaises, chez qui l'on allait enquêter justement parce qu'elles sont une *famous family* qui nous honore, ont révélé au psychologue du

2. MACLEAN'S, January, 30, 1960. *Famous families at Home: A visit with Gratien Gélinas*, by Ken Lefolii, pp. 23, 38-40.

*MacLean's* les profondeurs de leur subconscient. Tout y a passé : l'art, la morale, l'éducation, le patriotisme. Sur ce dernier item, que pensent les Gélinas ? Bernard Sicotte : *"Maybe the walls are coming down. If they are, we have to help by tearing down our false traditions"*. Michel Gélinas : *"At school we study three hundred years of false history. Our books are written by brothers with a big B who make a saint out of a roisterer like Champlain and a hero out of a bandit like Dollard des Ormeaux."*

Ces bobards ne sont pas propres aux grandes cités. Il y a deux ans, communiquant avec une certaine fierté à des proches le plan des célébrations du 350ème anniversaire de la fondation de Québec, je reçus en pleine figure cette réplique d'un ancien d'un collège rural : *"Champlain, c'est un protestant !"* — *Et d'où le tiens-tu ?* demandai-je, sachant d'avance la réponse. *"Notre professeur, un prêtre, nous l'a prouvé : Champlain est né à Brouage, une ville calviniste; il porte un nom biblique, à la façon calviniste; on n'a pas retrouvé son acte de baptême."* C'était donc évident : Champlain était protestant. Sa *fourberie* doit se prouver de la même objective manière : par des textes, ou des absences de textes. Et la dévotion certaine de Champlain à la Sainte Vierge, également prouvée par des textes : voeu à Notre-Dame de Recouvrance, sonnerie de l'Angélus, testament marial ? et son amitié pour les Jésuites ? sa lutte de vingt ans finalement victorieuse contre les calvinistes, en France et en Nouvelle-France ? Nos professeurs d'histoire, à mon avis, se laissent trop influencer par les articles de revue où des professionnels du dénigrement minent la vérité totale à coups de bribes de vérité.

Relativement aux affirmations de Michel Gélinas, j'ai voulu avoir le cœur net. Professeur d'histoire pendant

plusieurs années — et encore aujourd'hui, d'une autre façon —, je me suis rendu aux deux Secrétariats de l'Instruction publique, le catholique et le protestant. J'y ai fait la constatation suivante : dans l'un et l'autre curriculum des études, l'enseignement de l'histoire du Canada est confié à un "big B". Chez nous, Canadiens français et autres catholiques, les auteurs sont généralement des Frères (disons : des *Brothers*). Chez eux, Anglo-protestants et nationaux d'autres religions, l'auteur s'appelle *George W. Brown*. C'est un membre de la Société royale du Canada, un ancien président de la Société historique du Canada; il est professeur d'histoire à l'Université de Toronto, où il dirige consciencieusement les étudiants qui y préparent un degré en histoire. Or, dans le manuel qu'il a rédigé à l'usage des High Schools, son paragraphe sur Dollard ressemble comme un "frère" à celui des Frères. Je vous trompe ? Ouvrez *Building the Canadian Nation*, à la page 100, facile à retenir, de l'édition de 1958, "*completely revised and reset*". Vous y trouverez une illustration : *Bust of Dollard in the Archives of the Province of Quebec*, deux suggestions pour des lectures complémentaires : *The Old Régime in Canada*, de Parkman, et *Dollard, a Tale in Verse*, de Nathaniel Benson; dans le corps du texte, cette phrase significative : "*Dollard and his sixteen men lost their lives, but they did not die in vain for the Iroquois gave up their attack on New France and went home to their villages.*" Sur le "sacrifice de Dollard", le docteur Brown (comme Stewart Wallace, Aileen Garland, Donald Dickie, Arthur Darland) enseigne aux jeunes Anglo-Canadiens de l'Ontario et du Québec la même "fausseté" que nous. Ouvrez leurs livres du maître, examinez les questionnaires et vous constaterez que l'objectivité anglo-saxonne — moins impressionnable et peut-être moins superficielle

que la nôtre — est en train de protéger nos héros du régime français contre nos folles démolitions.

\* \* \*

Faut-il s'alarmer de ces crises ? Il faut les prendre au sérieux, car elles révèlent, chez ceux qui les vivent, des exigences sincères, dans la ligne même de leur temps. L'heure est aux méthodes positives de la science. Le Cahier d'Histoire que vient de publier la Société historique de Québec plaira à tous et aux jeunes, parce qu'il met à leur portée l'instrument de travail et de recherche personnelle qu'ils réclamaient à grands cris : "Que l'on fournisse des textes ! Nous voulons l'histoire vraie !" s'écriaient tous les orateurs du concours oratoire intercollégial.

Il faut aussi s'en inquiéter, en ce sens qu'il ne faut pas rester passif, tout laisser dire et tout laisser faire : *Aetatem non habent*. "Déboulonnons Dollard de son piédestal", clamaient encore des orateurs. S'ils en étaient restés là ! Mais non. Quelqu'un a crânement affirmé que Chapais et Groulx avaient écrit leurs oeuvres sans s'appuyer sur des documents ! Une phrase de Paul Géraldy, dans *Les grands garçons*, m'est revenue à la mémoire : "Si vous n'êtes pas un peu révolutionnaire à vingt ans, vous manquez de sensibilité." C'est le propre des jeunes de juger sans valeur les conquêtes des anciens. Mais cette suffisance inconsciente, il appartient au tact et à l'autorité du professeur adulte de la réduire à de justes proportions. Car, continue Paul Géraldy, "si, à quarante ans, vous n'êtes pas conservateur, vous manquez de jugement." Comment se fait-il que des discours si châtiés, si épurés quant à la diction, quant au geste, quant à l'action oratoire, n'aient pas été, avant toute publicité, nettoyés des opinions fausses et des jugements

injustes qu'ils contenaient ? C'est cela qui est inquiétant. "C'est très grave de contribuer à tuer . . . la vérité".

Il ne faut cependant pas trop s'alarmer. La vie est faite de luttes et si l'organisme est vigoureux, il sort vainqueur de l'épidémie; il en sort même immunisé. Cette loi de la nature est un motif d'espérance. Ceux qui reprendront, après nous, l'étude minutieuse du dossier de Dollard en sortiront, comme nous, convaincus que l'exploit du Long-Sault est l'un des faits les mieux prouvés, les plus émouvants et les plus caractéristiques de notre histoire. Et leur admiration, passée au creuset de la critique, dépassera la nôtre.

Ce contact avec les sources les rendra peut-être plus réservés et plus prudents, en face des démolisseurs. Nous avons lu avec la plus grande sympathie les historiens des diverses écoles qui ont passé au crible les éloges décernés à Dollard des Ormeaux. Nous leur rendons ce témoignage que leur critique nous a paru sérieuse, sincère, complémentaire; leur méthode rigoureuse et leur sens du détail nous ont protégés nous-mêmes contre l'emballement et l'inexactitude. Il nous fut cependant facile de constater la divergence de leurs conclusions. Alors que le professeur E. R. Adair, de l'Université McGill, termine sa longue et méticuleuse étude en déclarant : "*As a saviour of his country, Adam Dollard, Sieur des Ormeaux, must be relegated to the museum of historical myths*"<sup>(3)</sup>, Gustave Lanctôt, quelques pages plus loin, dans la même *Canadian Historical Review*, lui donne la réplique : "*Because the struggle at Long-Sault warded off from a famishing and unprepared colony devastating hordes of Iroquois bent on*

3. "A Re-interpretation of Dollard's Exploit", dans *The Canadian Historical Review*, vol. XIII, no 2 (juin 1932), pp. 121-138.

*destroying it, Dollard and his seventeen companions are in our opinion entitled to bear, as awarded to them by history and the grateful colonists, the name of saviours of New France*"<sup>(4)</sup>. C'est à se demander si nos pourchasseurs de "faussetés historiques" n'y gagneraient pas en objectivité ou en impartialité, s'ils avaient toujours en face d'eux, comme cibles, d'autres historiens que leurs compariotes. Sur la thèse du professeur Adair, parue d'abord dans le *Montreal Herald* du 21 mars 1932, un historien anglophone le docteur W. H. Atherton, remarquait, dans le même journal, cinq jours plus tard, que l'étude des mêmes sources l'avait conduit à la conclusion contraire !

Que retiendra l'élève, s'il lui manque le professeur au jugement pondéré, à l'expérience mûrie, à l'humilité respectueuse des acquisitions des anciens ? Il retiendra que Champlain était un protestant et Dollard un bandit ! Au-dessus du documentaire inerte et distant, il doit y avoir un homme d'étude et de culture pour l'interpréter. En histoire comme en pédagogie, en médecine ou en science, la personnalité du savant est plus importante que sa technique. C'est notre souhait et notre espérance que les réformes qui s'amorcent des programmes et des méthodes nous engendrent avant tout des hommes : ces *viri* que voulaient jadis former les grands éducateurs de nos collèges.

---

4. "Was Dollard the Saviour of New France?", *Ibidem*, pp. 138-146.

**Enquête**

# NOS UNIVERSITÉS SONT-ELLES FRANÇAISES?

*par Jacques Poisson*

## **A. — Sherbrooke**

### **École normale**

L'École normale pour hommes, en dépit de sa désignation pas trop heureuse, m'a réservé une surprise agréable. La très grande majorité de ses manuels sont français ou canadiens-français. Quant à la qualité de ceux-ci du point de vue de la langue, il vaut mieux en omettre l'étude pour le moment, d'autant plus que l'enseignement normalien n'est pas nettement considéré comme universitaire.

### **Institut de pédagogie**

Des renseignements sommaires que le directeur m'a fournis avec bonne grâce, il ressort que l'Institut est ouvert aux cultures française et américaine. La situation y semble meilleure que dans les établissements homologues de Montréal et de Québec. Le prospectus est rédigé en une langue qui n'a rien de commun avec le charabia habituel. Toutefois, nous y relevons un passage bien significatif : "La présentation matérielle de la thèse (de licence) doit se conformer aux règles exposées dans l'ouvrage du R.P. R.-H. Shevenell (University of Ottawa), o.m.i. : *Méthodologie de la recherche*, ou dans *Publication Manual of the American*

*Psychological Association, Psychological Bulletin (Supplement), Vol. 49, No 4.*

Convient-il, au point où nous en sommes, que nos instituts pédagogiques chevauchent sur deux cultures ? La réponse à cette question, nous la demanderons aux autorités de l'Institut, en même temps que les éléments statistiques sur lesquels porte aussi notre enquête.

### **Faculté de commerce**

Voici une maison qui a le mérite de la franchise, qui ne cache pas ses intentions. D'après son annuaire, "elle veut d'abord fournir des hommes compétents et cultivés aux entreprises commerciales, industrielles et publiques situées ou faisant affaires dans le territoire de l'Université de Sherbrooke, ou à la périphérie." La Faculté de commerce ne craint pas d'affirmer, en 1960 et dans un milieu nord-américain, qu'elle entend former des hommes cultivés. C'est que "la personnalité de l'homme d'affaires doit donc être la plus riche et la plus versatile (sic) qui se puisse constituer à cause des exigences multiples de la profession et des domaines infiniment variés où elle s'exerce."

Un si noble idéal exigeait les grands moyens :

"Quelques-uns des cours se donnent en anglais, dans le but de mieux préparer, pour ainsi dire, l'étudiant au milieu des affaires (diocèses de Nicolet, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke) où il sera, par la force des choses, généralement appelé à travailler à la sortie de ses études. La Faculté de Commerce veut aussi, par là, rappeler à ses étudiants le caractère bilingue du pays..."

Elle y réussit très bien sans doute, mais elle n'avait pas besoin de se donner tant de mal : la simple lecture de quelques pages de son annuaire nous rappelle le style et

l'atmosphère de nos fameuses écoles commerciales d'autrefois, pépinières incomparables de "parfaits bilingues".

### Faculté des sciences

Les manuels et ouvrages recommandés sont au nombre de 199, dont 175 en langue anglaise, 22 en langue française et 2 inclassables à cet égard.

La proportion du français serait donc d'à peu près 11 p. 100, contre 24 à Montréal. Je ne sais à quoi attribuer cette différence, sauf que les effectifs enseignants comprennent de nombreux diplômés de Laval, McGill, Toronto et Ottawa. *Dis-moi où tu as étudié, je te dirai ce que tu enseignes.* Faut-il que tant de conditionnements et de déterminismes composent nos libertés d'hommes du XXe siècle ? Il est vrai que le monde est jeune et que l'abolition de l'esclavage en Amérique ne remonte pas à un siècle.

Quant aux deux inclassables, l'un est une traduction et l'autre, l'ouvrage d'un professeur de Laval dont le titre même renferme un calque insolent : Syllabus pour la Dissection en Anatomie comparée.

En français *syllabus* a pris le sens de "liste d'erreurs touchant la foi".

A propos de calques, et parmi ceux dont la Faculté des sciences a truffé son annuaire, on trouve celui de *text-book* (ou *text*), qui a donné : texte. Dans pareil contexte, est-il encore possible de faire une enquête sur les manuels ? Ou vaudrait-il mieux élargir la question au rôle des mimétismes dans notre évolution culturelle ?

### Mimétismes

Il suffit de parcourir quelques pages des annuaires de nos trois universités pour constater le phénomène, bien humain, hélas ! du mimétisme. Ne nous affligeons pas trop

cependant, car l'imitation est à l'origine du langage, et les mots n'ont de sens qu'une fois fixés dans les moules de la convention.

D'ailleurs le mimétisme verbal lui-même ne se prête-t-il pas à divers choix, à un certain libre arbitre ? Il existe une multitude de langues et, dans l'aire de chacune, des variétés régionales (dialectes, patois, etc.), sociales (bon usage, parlars aristocratique, bourgeois, populaire, paysan, familial, argot) et professionnelles (jargons de métier, technologies).

D'autre part, ces choix ne sont-ils pas théoriques plutôt que réels dans la plupart des cas ? Avons-nous choisi de naître en pays francophone et de parents français ? d'appartenir à telle classe de la société de préférence à telle autre ? d'exercer tel métier, telle profession, tel art, indépendamment d'un concours de circonstances extérieur à notre volonté ? Et faisons-nous de la parole un usage qui nous soit propre dans une mesure vraiment appréciable ?

Questions futiles, sans doute, car il vaut mieux accorder notre attention aux faits qui peuvent relever du libre arbitre ou, mieux encore, de la liberté rationnelle, bien que là non plus nous ne soyons pas entièrement à l'abri du mimétisme et de l'illusion. Et le domaine de la liberté rationnelle est si exigü qu'il rebute la grande majorité des hommes, à plus forte raison dans une province en tutelle et en mauvaise conscience.

Il n'est pas étonnant alors que ceux qui se préoccupent chez nous de ce problème cèdent pour la plupart à la terrible tentation de la tricherie, qu'en s'accordant aux plus récentes victoires des déterminismes triomphateurs ils rendent hommage à la liberté. Plutôt que d'en chercher la voie étroite, ils s'agitent follement dans la sphère immense du déterminé, claironnant après coup la théorie de ses derniers progrès.

L'idéologie de l'ouverture sur le monde anglo-saxon (internationalisme lavalien) ne provient-elle pas justement d'un milieu où l'américanisation était déjà un fait patent depuis de nombreuses années ? Ses prophètes me font penser à des noyés qui s'inviteraient mutuellement à boire pour se rassurer. Qu'ils renoncent donc à tous ces artifices, car l'histoire ne se réécrit pas : c'est sur le présent et l'avenir que l'action doit porter. D'ailleurs, un fait d'assimilation ne se sanctionne pas par une idéologie. Il faut que la nation puisse se prononcer en connaissance de cause, dans la mesure où elle peut accéder à l'acte libre. Et il n'y a rien de moins libre qu'une campagne de justification.

Mais que conclure, si nous vivons dans un univers où les événements influent à ce point sur notre conduite, où les mimétismes enchaînent presque invinciblement qu'ils soient organisés (enseignement, réclame, information-propagande) ou diffus (modes, vagues, snobisme, engouements) ? Qu'il faut analyser ces mimétismes qui s'enroulent sur la trame de nos existences et refuser de nous soumettre passivement à leurs lois et, au besoin et si possible, faire prévaloir sur eux l'usage de la liberté rationnelle.

Dans *Cité libre* de janvier-février, M. Jean-Charles Falardeau s'élève contre l'imitation des modèles français et affirme que notre tâche consiste à *inventer* notre culture.

Fier idéal en soi, mais ne provient-il pas d'un mimétisme, d'un mimétisme inavoué qui tend, celui-là, à nous séparer du monde français en matière de langue et de culture, sous le prétexte de vouloir réaliser une autarcie culturelle québécoise. Voisins d'un pays dont la culture s'appuie sur la plus puissante civilisation matérielle de tous les temps, dépourvus de tout rayonnement extérieur — et même intérieur —, avons-nous à l'heure présente d'autres choix que le repliement ou une symbiose culturelle avec

la France ou les États-Unis. D'ailleurs chaque fois que nous nous émancipons de l'un de ces deux pays, c'est habituellement pour nous soumettre à l'autre (ex. : Laval). Le tort de M. Falardeau et de ses amis, c'est de tout embrouiller en feignant de posséder en ce domaine les éléments d'un choix libre, alors qu'ils sont liés, déterminé et conditionnés par une situation de faits déjà vieille d'une génération. Ne leur imputons pas toutefois la responsabilité d'un phénomène d'assimilation dont ils n'ont été que les aveugles instruments. Pour que la nation puisse choisir, pour qu'elle puisse décider si elle veut demeurer française ou non, il faut que les idéologues lavaliers aient la décence de mettre fin à leurs fausses délibérations sur un choix culturel que des événements fortuits leur ont imposé, il y a longtemps, à une époque d'innocence, d'improvisation et de désarroi. Si nous voulons réduire autant qu'il est humainement possible la part des mimétismes inconscients, il ne faut pas confondre pensée et attitudes, orientation réfléchie et cogitations justificatives à retardement.

Au chapitre des calques, nous verrons à quoi le prurit de l'invention d'une culture aboutit chez nos indigénistes américanisants (fermés aux influences françaises, et béant du côté sud). Pour le moment, revenons au mimétisme qui se manifeste dans les annuaires et demandons-nous à quelle évolution de la langue et de la pensée il correspond.

J'ai feuilleté des annuaires du Québec, des provinces anglo-canadiennes, des États-Unis, de la Belgique et de la France. Je dis "feuilleté", car de telles publications ne se lisent pas. D'ailleurs lire celles de nos universités serait une pénible expérience pour tout esprit français, et une occasion de contaminer sa langue pour quiconque ne peut identifier les calques lexicaux, syntaxiques et psychologiques qu'elles renferment à profusion.

Enfin, les annuaires (livrets ou guides de l'étudiant en France; calendars ou catalogues, en pays de langue anglaise) se ressemblent beaucoup, ou du moins peuvent se ramener à quelques types. Ceux de nos universités ont en commun une conception générale reproduisant un modèle anglo-américain et, à quelques exceptions près, une rédaction pauvre et fortement anglicisée. Évidemment le mimétisme a joué, mais pas dans le sens des usages français.

Au fait, est-il possible, ou même souhaitable, de créer de toute pièce une terminologie nouvelle pour désigner rouages administratifs, cours, titres et diplômes, sections et divisions des enseignements, ainsi que les conditions et les exigences diverses qui jalonnent la vie universitaire depuis la première inscription jusqu'à l'octroi de la plus haute dignité ? On ne saurait y songer, à moins d'avoir une tête à la Zamenhof, ou la bosse de la création verbale, prodige rare chez un peuple "traduit", un peuple qui fait des études traduites, lit et écoute des informations traduites, observe et enfreint des lois traduites, baigne dans une publicité traduite, remplit des formules traduites, se nourrit de mets apprêtés d'après des recettes traduites et parcourt quotidiennement des trajets à signalisation routière traduite, etc. ?

M. Falardeau rêve néanmoins d'inventer une culture et une langue sui generis. Si tous ces succès sont à la mesure de l'horrible calque : cours de baccalauréat (*B.A. Course*), que le Seigneur nous délivre de la fièvre de l'invention !

### Calques

ACADÉMIQUE. Terme employé chez nous au sens de *scolaire* ou d'*universitaire*. *Année scolaire*, que l'on trouve dans la plupart des livrets de l'étudiant des universités

françaises, devient *année académique* à Québec, à Montréal et à Sherbrooke. *Academy* est synonyme de *university* aux États-Unis. J'ai relevé toutefois dans l'annuaire de Bruxelles le même particularisme qu'au Canada. En France l'académie est la division administrative du territoire de l'université.

BACCALURÉAT. Nouvelle discipline au programme de la Faculté des Sciences sociales, à Québec, avec la sociologie, l'économique (sic), etc. Voici maintenant que Laval donne des cours de baccalauréat, à des étudiants en b...

Origine de l'expression : *B.A. Course*, où l'apposition ne saurait se rendre en français par la préposition *de* sans l'article. Si nos "internationalistes" ne peuvent que calquer servilement la terminologie universitaire anglo-saxonne, que du moins ils y mettent un peu d'intelligence !

CHANCELIER. Dignitaire suprême à l'Université de Montréal. Laval et Sherbrooke vont un peu plus loin dans la pompe et l'archaïsme avec leur *visiteur royal et chancelier apostolique* et leur *grand chancelier*. En France et dans la plupart des universités américaines, le terme de chancelier est disparu et remplacé par celui de président. Quant à son usage au Canada français, nous vient-il de la vieille France ou des universités anglo-canadiennes ? Je ne sais, mais il rend un son vieillot qui jure, il me semble, avec certains engouements modernistes. En renonçant au vieux patrimoine culturel, on s'accroche à quelques vieux colifichets. Phénomène de compensation, diront nos psychologues !

DÉPARTEMENT. Les Sciences sociales de Laval comprennent un *département d'économique*, expression qui comporte deux particularismes, du point de vue de la communauté francophone : *département* au lieu de section, et *économique* au lieu de science économique. Il est vrai que certains auteurs français recommandent l'emploi du substantif.

Que Laval se croie tenu de désigner une section de son enseignement par une traduction littérale de *department of economics*, la chose n'est pas grave en soi, mais ce qui est déplorable, c'est l'attitude servile et la *provincialisation* de notre langue universitaire. Pourquoi de beaux esprits préoccupés de paraître ouverts au monde entier sont-ils si férus de cette terminologie *séparatiste* étrangère à l'usage français par l'esprit, et à l'usage américain par la lettre ? Seraient-ils moins universels que soucieux de justifier ou de masquer leur impuissance à résister aux forces de l'assimilation ?

ÉMÉRITES. Autre exemple où le Québec conserve, ou reprend aux Anglo-Saxons, des termes devenus désuets en France. *Émérite* se disait autrefois des professeurs après un certain temps de service, ou des fonctionnaires à la retraite jouissant des honneurs de leurs titres. C'est le mot *honoraire* qui s'emploie maintenant en français dans les acceptions actuelles de l'*emeritus* anglais ou américain. Toutes ces survivances ne dénotent-elles pas, dans un milieu où *nouveau* est presque synonyme d'*excellent* un mimétisme si complet des Anglo-Saxons qu'ils pourraient nous faire accepter la numération sexagésimale ou l'écriture gothique, s'il leur prenait la fantaisie de les adopter eux-mêmes ? Un brave professeur, formé à Ottawa, affirmait dernièrement que les disciplines scientifiques françaises nous sont interdites, le système métrique ne se prêtant pas encore aux énoncés d'une précision rigoureuse qu'exigent les derniers progrès de la physique et de la chimie. Évidemment, la foi est exclusive de nature.

Il est impossible de poursuivre ainsi l'étude des calques de notre langue universitaire : ils sont légion, et l'*Action nationale* ne saurait se transformer en glossaire et rivaliser

avec M. Louis Bélisle. En voici quelques autres que je livre en vrac à la réflexion des lecteurs :

ÉCOLE DE GRADUÉS. *Niveau de post-gradués. Counseling individuel complet. Immatriculation junior, mineure, senior et majeure. Superviser, superviseur et supervision scolaire. Séminaire de lectures, de stage, de thèses et séminaires écrits. Cours conduisant à tel ou tel grade. S'inscrire à des crédits. Cours de M.A. Ph. D. ès commerce et ès toutes sortes de choses, dont la philosophie.*

Mais arrêtons-nous là, c'est-à-dire à ce tour de force grotesque du *Philosophiae Doctor en Philosophie*.

Il est avec la Faculté de Philosophie certains accommodements : outre les grades canoniques du baccalauréat, de la licence et du doctorat, elle décerne les grades civils de la maîtrise ès arts et du Ph. D. en philosophie afin de "favoriser ceux de ses étudiants qui voudraient enseigner dans les institutions anglo-canadiennes ou américaines."

Le doctorat s'obtient par deux *séminaires écrits* et une thèse d'environ 200 pages; le Ph. D. n'exige, outre les *séminaires écrits* qu'une thèse de 150 pages. Les *philosophiae doctores en philosophie* seraient-ils moins doctes ou moins prolixes que les docteurs en philosophie ? Chose étrange, ce sont les docteurs à 150 pour 200 qui doivent porter double bonnet !

Nous fera-t-on croire que les Anglo-Saxons sont si bornés, qu'ils se laissent prendre par des trucs de cet ordre ? Exigent-ils des diplômes à l'américaine de Maritain, de Gilson ou des autres philosophes européens pour leur accorder des chaires d'enseignement et se contentent-ils de grades au rabais, pourvu que l'étiquette y soit ?

Mimétisme !

## B. — Agronomie — II

Nous avons vu le mois dernier que l'enseignement agricole est fortement américanisé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et que la prédominance du français est incertaine à Oka.

Outre la pression immense du milieu nord-américain, certaines idées préconçues sont, je crois, à l'origine de cette situation dangeureuse pour la culture et la langue françaises. On connaît mal l'évolution agricole de la France et on invoque toutes sortes de raisons pour ne rien tirer de son enseignement. Il n'est peut-être pas complètement inutile d'examiner les plus communes.

### 1 — L'agriculture française ne serait pas mécanisée

En France le morcellement du sol retarde sans doute les progrès de la motoculture. Sait-on toutefois que l'État a entrepris le remembrement de domaines autrefois d'un seul tenant, dissociés par vente ou héritage ? Les opérations engagées de 1943 à 1956 portent sur plus de trois millions d'hectares et intéressent soixante-quatre départements. Ces mesures, et surtout le plan de modernisation et d'équipement, ont contribué au progrès de l'outillage agricole de la France, dont voici la composition pour l'année 1957, d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques :

Semoirs mécaniques .....	470,000
Distributeurs d'engrais .....	264,700
Moto-faucheuses .....	69,100
Presses ramasseuses .....	22,200
Moissonneuses-lieuses .....	580,300
Moissonneuses-batteuses .....	30,300
Arracheuses de pommes de terre .....	82,300
Arracheuses de betteraves .....	10,500
Pulvérisateurs à traction .....	133,300
Tracteurs à combustible liquide .....	477,500
Motoculteurs .....	70,700

Batteuses de moins de 10 quintaux à l'heure .....	151,900
Batteuses de plus de 10 quintaux à l'heure .....	58,900
Presses à paille .....	29,800
Monte-foin .....	98,000
Machines à traire .....	99,800
Écrémeuses .....	664,500
Moteurs d'intérieur :	
Electriques fixes .....	637,100
Electriques sur brouette .....	180,800
Autres .....	399,200

En 1956, à titre de comparaison, le Québec (1) possédait 54,322 tracteurs et 1,481 moissonneuses-batteuses. Celles-ci ne sont nombreuses que dans les provinces de culture extensive, telles la Saskatchewan, l'Alberta et, à un moindre degré, le Manitoba.

## 2 — Il n'existerait à peu près rien de commun entre les productions agricoles du Québec, pays du lait, et celles de la France, pays du vin.

Tout d'abord, en quoi consiste l'activité rurale de notre province ? Ses traits les plus marquants, si le langage de la statistique a du sens, nous pouvons les dégager de l'Annuaire du Canada, aux chapitres du cheptel et des principales recettes par province :

		Rang au Canada
Vaches laitières	1,055,297	1er
Autres bovins	947,882	4e
Porcs	887,094	3e
Valeur des diverses productions		
Lait	\$184,965,000	1er
Foin cultivé	94,581,000	2e
Avoine	40,739,000	5e
Oeufs	27,717,000	2e
Pommes de terre	21,271,000	1er
Volailles	14,286,000	2e
Sucre et sirop d'érable	8,566,000	1er
Fruits	5,936,000	3e
Tabac	3,368,000	2e

1.—Annuaire du Canada, 1957-1958. On n'y trouve aucune indication sur les autres éléments de l'outillage agricole.

Malheureusement l'Office fédéral de la statistique n'indique ni la valeur ni la répartition des productions maraîchères. Comme Montréal est largement tributaire de l'Ontario et des États-Unis pour son approvisionnement en légumes, je ne crois pas que l'horticulture occupe une place très importante dans la profession agricole. C'est là un autre domaine où nous différons beaucoup de la France et de la Belgique wallonne.

Notre économie rurale est donc assez simple : industrie laitière, culture du foin pour le bétail et de l'avoine pour les chevaux, élevage de bovins, de porcins et de volailles, culture de la pomme de terre et quelques exploitations de peu d'importance.

Or, il arrive précisément que presque toutes ces productions coïncident avec les lignes de force de l'agriculture française, comme le démontrent les tableaux ci-après :

(rang mondial entre parenthèses)

	France	Canada
Lait (en hectolitres)	188,000,000 (2)	78,200,000 (6)
Beurre (en quintaux)	3,130,000 (4)	1,453,000 (8)
Fromage (en quintaux)	3,250,000 (3)	462,000 (13)
Pommes de terre (en quintaux)	149,490,000 (4)	19,480,000 (21)
Avoine (en quintaux)	27,150,000 (5)	59,310,000 (3)
Bovins (en milliers de têtes)	17,792 (8)	9,851 (16)
Porcins (id.)	7,728 (8)	5,983 (10)

Il est vrai que les industries fromagères des deux pays présentent un contraste saisissant. D'une extrémité à l'autre de la province, nos campagnes produisent du Cheddar (désignation fédérale), dit aussi "fromage canadien" ou "fromage de fabrique". Mais, quel que soit le terme que l'on emploie, le mets est toujours et partout le même, à la couleur près : il varie, selon la quantité de teinture, du blanc au pissenlit. Quant à la France, elle fabrique des centaines de variétés, dont deux ont émigré au Canada

en même temps que les Trappistes et les Bénédictins, à qui les gourmets doivent l'*Oka* et l'*Ermite*.

"La raison de cette richesse dans la variété, il faut la voir bien entendu dans l'esprit inventif et personnel de notre peuple, mais aussi dans le fait que la France agricole est constituée par un nombre considérable de "pays", chacun d'eux ayant ses caractéristiques géologiques et agronomiques propres : une récente enquête technique du ministère de l'Agriculture en a relevé plus 580 et une carte fort intéressante en a été dressée. Cette fantaisie de la nature, qui fait de notre agriculture un véritable manteau d'Arlequin, l'a conduite à être celle qui, dans le monde, a le plus de "crus" de vins et de fromages, de variétés de fruits et de légumes et de races animales. Si les économistes chargés de l'organisation des marchés déplorent cette richesse, les gastronomes s'en réjouissent." (Variété et originalité de la production fromagère française, *Jean Lecronier, l'Opinion économique et financière*, juin 1955.)

Cette production, artisanale et usinière, ne comporte-t-elle pour notre industrie fromagère aucun enseignement de diversification et de valorisation ?

Si je me suis attardé à ce sujet, c'est qu'il illustre fort bien notre isolement, notre manque d'imagination et notre fatal mimétisme du voisinage immédiat. A cet égard, le plus modeste fromager de la province et le plus fier professeur d'université se ressemblent singulièrement : l'un achète la présure et l'autre le savoir, et tous deux s'adressent au plus proche fournisseur.

### **3 — Les paysans français ne seraient pas assez progressifs.**

À certains points de vue la paysannerie française accuse des retards qui nous paraissent à peine concevables.

Les éléments de confort de leurs maisons sont moins nombreux et moins répandus que chez nous. Mais, paradoxalement, l'électrification rurale a atteint en France un degré de desserte bien supérieur à celui de notre pays : 96 p. 100 contre environ 85 au Québec et 75 dans l'ensemble du Canada. Il serait futile cependant de poursuivre les comparaisons, puisque nous l'emportons incontestablement au chapitre des habitats ruraux. Gardons-nous néanmoins d'aborder l'agronomie française avec un *complex de plombier*. Pour que les grandes écoles dispensent un bon enseignement, est-il nécessaire que les adductions d'eau et les installations sanitaires dépassent tel ou tel taux de fréquence ?

D'après Pierre George, la polyculture de type traditionnel voisine en France avec la polyculture rationalisée à grand rendement. Mais ce qui importe au premier chef, c'est que nos écoles d'agriculture étudient sérieusement les disciplines agronomiques françaises et établissent en quoi elles peuvent nous être utiles. Elles auront beaucoup à faire : le Québec ne semble pas connaître les progrès accomplis en France depuis que le gouvernement a créé, peu après la guerre, le Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement. De plus, il leur faudra aller à contre-courant : le snobisme, l'esprit d'imitation et les habitudes jouent à l'heure actuelle en faveur de l'américanisme au Canada, dans un grand nombre de pays et même en France, à un certain degré. Et que cette pensée nous plaise ou non, ce sont là des facteurs prépondérants dans l'orientation culturelle collective, eux-mêmes liés à des faits d'ordre matériel. La différence essentielle, c'est qu'il y a ici envahissement d'une culture régionale par une culture nationale, et en France des contacts entre cultures nationales. La France emprunte, mais elle vie et crée sans cesse. Le

Canada français pratique le mimétisme, et il s'expose à perdre sa langue et son âme.

#### **4 — En France il ne se ferait pas de recherches agronomiques.**

Le mois dernier je n'ai fait qu'indiquer les cadres généraux de l'enseignement agricole public de la France. Nombre d'établissements n'étaient pas compris dans cette nomenclature qui, pour être complète, eût exigé trop de contrôles auprès des universités françaises. Il convient cependant de mentionner l'École nationale du génie rural, l'École d'application des ingénieurs des travaux ruraux et, pour répondre à la quatrième objection, l'Institut national de la recherche agronomique, au sujet duquel je reproduis tout simplement les indications relevées dans le livret de l'étudiant de l'Université de Paris :

"L'Institut National de la Recherche agronomique comporte 140 unités de recherche réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et aux Antilles. Dans la région parisienne, il comprend notamment deux Centres importants :

1° Le Centre National de recherches agronomiques, route de Saint-Cyr à Versailles, qui groupe les Stations Centrales de Recherches consacrées à la production végétale.

2° Le Centre National de Recherches zootechniques à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise), qui groupe les Stations de Recherches consacrées à la production animale et à la technologie des produits animaux. Ces centres disposent de bibliothèques spécialisées. Les stations peuvent recevoir en stage non rémunéré des étudiants préparant une thèse."

---

## L'ÉDUCATION

# BILAN 1959-1960

*par Paul-Emile Gingras*

Nous nous proposons, dans cette chronique, d'analyser quelques points importants du bilan de l'éducation pour l'année courante. Nous groupons sous trois chefs le relevé des faits et les commentaires : la législation provinciale, l'enseignement public, les collèges et universités.

### **I. La législation provinciale**

Le 14 octobre dernier, à l'Université de Montréal, l'hon. Paul Sauvé prédisait que la session provinciale serait reconnue comme "la session de l'éducation". De fait, donnant suite aux projets de M. Sauvé, le gouvernement de M. Barrette votait des lois nouvelles, amendait notablement les lois qui régissent les instituteurs. Si, à la veille des élections, le gouvernement a consciemment laissé traîner en Chambre ses projets de lois sur l'éducation, s'il a bien soigné sa publicité, il reste que l'enseignement a dominé les travaux des législateurs et que, grâce à leurs mesures importantes et progressives, l'enseignement vient de franchir au Québec une solide étape. Nos félicitations au gouvernement, à toute la Législature, car les lois furent adoptées à l'unanimité, et en particulier, à l'hon. Yves Prévost, le secrétaire d'État, responsable en Chambre de l'enseignement, qui a mis une attention remarquable à préparer la rédaction des bills et qui en a dirigé avec compétence et sincérité la discussion.

De cette législation, retenons : a) le groupe des quatre lois qui touchent au financement des institutions; b) les amendements aux lois qui tendent à améliorer le statut des instituteurs; c) la loi qui crée une commission et un service des bibliothèques.

**a) le financement des institutions**

Les bills nos 3, 50, 58 et 60 font bloc. Ils prévoient les revenus et dépenses du gouvernement qui seront appliqués au financement des institutions.

**BILL No 3 : "Loi concernant les investissements immobiliers des universités".**

En vertu de cette loi, les "universités" qui voudront agrandir leurs immeubles et qui, pour le faire, devront emprunter, pourront s'adresser au Lieutenant-Gouverneur en conseil pour obtenir non seulement la garantie du gouvernement pour le capital et l'intérêt de leurs emprunts, mais aussi l'engagement du gouvernement d'assumer le remboursement du capital et des intérêts (art. 2)

Le gouvernement constitue un fonds d'amortissement pour contribuer au remboursement des emprunts des universités, et ce, à même les revenus de la Loi assurant à la Province les revenus nécessités par ses développements, c'est-à-dire la loi qui a créé l'impôt sur le revenu. Au cas d'insuffisance, le fonds consolidé du revenu y pourvoiera.

La même loi prévoit le règlement de la question des subventions fédérales aux universités, tant celles de la Fondation des universités canadiennes que celles du Conseil des Arts.

"Le gouvernement est autorisé à conclure, avec toute université de la province, aux conditions convenues entre les parties, toutes ententes pour verser au fonds d'amortissement constitué en vertu de l'article 4 ou au fonds d'éducation constitué par la loi 10 George VI, chapitre 21, et ses amendements, ou dans l'un ou l'autre de ces fonds, dans les proportions dont lesdites parties conviendront, toute somme que telle université pourra recevoir, le cas échéant, de la Conférence nationale des universités canadiennes ou du Conseil des Arts du Canada, ou de leur mandataire, à même les montants qui, avant le premier jour d'avril 1960, étaient destinés aux universités de la province. Le gouvernement et les universités sont investis de tous les pouvoirs nécessaires à la conclusion et à l'exécution de telles ententes. Le secrétaire et le ministre des finances sont autorisés à comparaître à telles ententes et à les signer au nom du gouvernement de la province." (art. 5)

Signalons enfin les définitions successives qu'en première et en troisième lecture de la loi ou qu'en amendement à la Chambre haute nos législateurs ont données au mot "université".

En première lecture de la loi, le mot "université" désigne :

"toute université de la province et toute école ou faculté de telle université gérée par une corporation distincte de celle qui administre l'université intéressée".

À la suite de conférences entre les recteurs des universités et le gouvernement, la loi est adoptée le 4 février, mais on a amendé la définition précédente du mot "université", en ajoutant à la définition :

"à l'exception des institutions visées par la Loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles."

Enfin, tenant compte sans doute des pressions nouvelles exercées par les institutions "exceptées" dans l'amendement, le Conseil législatif prie la Chambre d'agréer une nouvelle définition :

"Dans la présente loi, le mot "université" désigne : a) l'Université Laval, l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), l'Université de Montréal, Bishop's University, l'Université de Sherbrooke, Sir George Williams University, ainsi que toute autre université instituée par une loi de la Législature de Québec; b) toute faculté ou école de l'une des universités visées au paragraphe "a" ci-dessus qui est gérée par une corporation distincte de celle qui administre ladite université; c) toute institution de la province affiliée, agrégée ou annexée à l'une des universités visées au paragraphe "a" ci-dessus et dont l'enseignement au niveau universitaire conduit à l'un des grades suivants : le baccalauréat, la licence, la maîtrise ou le doctorat; d) toute institution de la province dont l'enseignement au niveau universitaire conduit à un baccalauréat en vertu de ses propres pouvoirs légaux ou par suite d'une convention avec l'une des universités visées au paragraphe "a" ci-dessus; — les mots "enseignement au niveau universitaire" désignent tout enseignement d'un niveau supérieur à celui de la versification, de l'immatriculation junior ou de la onzième année d'études et qui conduit à un grade universitaire ou à un diplôme d'un niveau égal ou supérieur à celui du baccalauréat".

**BILL No 50 : "Loi pour augmenter et généraliser les subventions aux institutions d'enseignement classique et à certaines autres écoles".**

La présente loi remplace le chapitre 61 des Statuts refondus de 1941. En vertu de la Loi antérieure, les collèges classiques recevaient des subventions du gouvernement, soit \$25,000 chacun annuellement. La nouvelle loi augmente ces subventions et les "généralise" ou les étend aux écoles normales, aux instituts familiaux et à certaines écoles protestantes d'enseignement secondaire. Ces dernières pourront, suivant les décisions du Comité protestant de l'Instruction publique, se partager une somme totale de \$400,000. Quant aux autres institutions, elles recevront chacune une subvention de \$2,000 par degré du cours enseigné où sont inscrits

25 étudiants, et, \$75 par étudiant dans les collèges classiques ou \$100 par étudiant dans les écoles normales et dans les instituts familiaux.

"Le surintendant de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente loi". "Les subventions accordées en vertu de la présente loi sont payées à même le fonds consolidé du revenu." (art. 17 et 14).

**BILL No 58 : "Loi concernant une aide financière aux universités de la province".**

C'est ici que nous retrouvons l'énoncé des principes qui nous ont valu l'aide financière accrue et statutaire du gouvernement. Les "Attendu que" qui précèdent le décret établissent en effet :

- 1) l'importance vitale pour le Québec de sauvegarder l'intégrité de ses droits constitutionnels dans le domaine de l'éducation;
- 2) la nécessité de procurer aux universités une source permanente de revenus réguliers et suffisants pour assurer leur indépendance, leur expansion normale et l'accomplissement de leur haute fonction;

Le préambule indique encore nettement que cette loi se veut être le pendant de la loi fédérale qui avait établi des subventions aux universités :

"Attendu que les universités de la province, respectant les prérogatives constitutionnelles du Québec, se sont abstenues depuis plusieurs années d'accepter les subventions que leur offrait le gouvernement central;"

La loi stipule que :

"Le ministre des finances paiera chaque année, à compter de l'année fiscale 1960-1961 inclusivement, aux universités de la province, une subvention globale équivalent à un dollar et soixante-quinze cents par tête de sa population." (art. 1)

"Cette subvention sera répartie entre lesdites universités au cours de l'année fiscale 1960-1961 et de chacune des années fiscales suivantes dans la proportion du nombre des étudiants qui auront fréquenté chacune d'elles..." (art. 2)

Ici encore la loi s'applique aux universités, à leurs écoles affiliées et aux institutions qui donnent un enseignement au niveau du baccalauréat. Par exemple, les collèges classiques recevront, suivant le nombre de leurs étudiants de Belles-Lettres, de Rhétorique et de Philosophie, leur part de la somme globale. On estime approximativement à \$273. par tête d'étudiant la part de chaque institution.

Le gouvernement de la province avait en partie compensé, par des subventions particulières, les sacrifices que nos universités et collèges avaient consentis en refusant les subventions fédérales. Ainsi un collège classique qui comptait 200 élèves au cours universitaire recevait "en compensation" quelque \$23,000. Pour un nombre égal d'élèves, la présente loi lui assurera environ \$54,600.

Selon M. Marc Jarry, secrétaire général de l'Université de Montréal, le Bill No 58 donne aux universités une somme additionnelle aux subventions provinciales des années passées que l'on peut pour l'instant évaluer à environ 16% supérieure aux subventions que les universités de la Province recevraient du gouvernement central.

Enfin la loi stipule que l'aide ainsi accordée aux universités sera payée à même le fonds d'éducation et, au cas d'insuffisance de ce fonds, à même le fonds consolidé du revenu. (art. 4)

**BILL No 60 : "Loi concernant les universités, le fonds d'éducation et l'impôt sur les corporations".**

La loi pourvoit par la présente loi au paiement des dépenses qui lui seront occasionnées par l'application des lois précédentes d'aide aux universités.

Dans la note explicative qui accompagne le texte de la loi adoptée le 7 mars 1960, le proposeur, l'hon. Antonio Barrette, précise que le bill a les effets suivants :

- a) Il augmente de 1% la taxe sur le revenu net des corporations et, quant aux compagnies de fidéicommissaires, il établit, en sus des présents impôts, une taxe de 1% sur le revenu net;
- b) il prescrit le versement de ce supplément de taxe de 1% au fonds d'éducation constitué en vertu de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation;
- c) il stipule que toute somme que le gouvernement de la province recevra, le cas échéant, du gouvernement du Canada, ou de la Conférence nationale des universités canadiennes, ou du Conseil des Arts du Canada, ou de tout autre organisme désigné à cette fin, à même les montants qui, dans l'intention du gouvernement du Canada, auraient pu être destinés aux universités de la province, doit être versée au fonds d'amortissement constitué par la Loi concernant les investissements immobiliers des universités ou au fonds d'éducation précité, ou à la fois dans l'un et l'autre de ces fonds, dans la proportion que déterminera le lieutenant-gouverneur en conseil;
- d) il stipule que tout montant versé au fonds d'éducation à même les sommes visées au paragraphe précédent doit être employé exclusivement à des subventions aux universités de la province, accordées aux conditions et pour les montants que fixera le lieutenant-gouverneur en conseil."

Nous sommes donc devant la situation d'ensemble suivante, écrit M. Marc Jarry, dans "Affaires universitaires", avril 1960 :

"Un fonds d'éducation a été créé en 1946 alimenté de diverses sources. Ce fonds sera maintenant augmenté par un dixième de l'impôt sur les corporations et pourra même recevoir une partie des sommes accumulées à Ottawa au nom des universités du Québec.

"A même ce fonds, outre les sommes déboursées pour les commissions scolaires, on pourvoira au versement de la somme de \$1.75 par tête de population pour aider les universités. Cette dépense, l'impôt additionnel sur les corporations est suffisant pour la solder.

"Quant aux dépenses de construction, elles seront payées par le produit de l'impôt sur le revenu et possiblement par partie des agents provenant du Gouvernement central."

Voici donc un groupe de lois qui assurent à l'enseignement universitaire — au sens nord-américain du mot — une aide gouvernementale accrue, permanente, statutaire. Ces lois répondent à des besoins pressants. Elles font suite à l'esprit de certaines recommandations du Rapport Tremblay. Elles satisfont les universités.

Si les Bills Nos 50 et 58 prévoient une aide financière précise — tant de dollars par tête d'étudiant, tant de dollars par degré du cours, — par contre, les Bills Nos 3 et 60 laissent, selon nous, au lieutenant-gouverneur en conseil trop de latitude. Ces dernières lois laissent encore la porte ouverte à la discrimination et obligent encore les collèges et universités à faire pèlerinage au Parlement.

Sans doute, le Secrétaire d'État nous assure-t-il de la sincérité du gouvernement, de l'impossibilité où il était placé de prévoir et le total des argents nécessaires aux investissements immobiliers des universités et la part convenable qui devrait être versée à chacune d'elles. Il demeure que, selon la loi, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé :

"à prendre à son compte, en totalité ou en partie, toute échéance de principal ou d'intérêt . . .

"à faire avec toute université les ententes et conventions qu'il jugera convenables pour ces fins..."

Quand le gouvernement prendra-t-il en totalité et quand en partie les échéances ? quelles ententes ou conventions paraîtront convenables ? L'Opposition a bien compris cette faiblesse de la législation, quand elle a reproché au gouvernement de lui demander de signer un chèque en blanc ! Suivant la recommandation du Rapport Tremblay, il eut mieux valu créer une Commission d'aide aux universités, laquelle aurait analysé les besoins généraux et particuliers des universités, fait ses recommandations annuellement au gouvernement et nous aurait assurés d'une aide équitable et statutaire. La Commission aurait probablement évité la course actuelle aux fonds gouvernementaux, les déclarations publiques, naïves et prématurées, de certaines universités qui veulent subitement s'agrandir et réclament qui \$15 millions, qui \$50 millions.

Les quatre lois réglent-elles définitivement le problème financier des institutions ? Entraînent-elles nécessairement une amélioration de l'enseignement ? L'aide est d'importance, mais de nombreuses difficultés demeurent. On agrandira les édifices et l'on ouvrira la porte à de plus nombreux étudiants; les dettes grèveront moins lourdement les budgets annuels des collèges classiques. L'hon. Yves Prévost a souhaité que ces subventions accrues permettent une meilleure rémunération du personnel enseignant. Mais il reste possible que les subventions annuelles soient versées au service de la dette et des nouvelles constructions, que les professeurs soient moins considérés que les bâtiments, que les facultés culturelles des universités demeurent les parents pauvres des écoles professionnelles et des

facultés de science. Ici encore une Commission d'aide aux universités semble nécessaire pour évaluer les besoins.

Jusqu'à ce jour le financement des institutions, en particulier des collèges classiques a reposé trop exclusivement sur les honoraires demandés aux élèves. La législation de 1960 augmente substantiellement la part du gouvernement. Il importe encore d'élargir l'éventail des revenus et d'obtenir l'assistance privée : anciens, amis, corporations. Il est un principe en affaires que le contrôle des opérations suit le contrôle de la finance. Ainsi l'a compris l'Université McGill, qui au lendemain de l'adoption des lois provinciales sur l'éducation, relançait sa campagne de souscription auprès de ses Anciens.

Nous aurons l'occasion, dans notre prochaine chronique, de commenter l'évolution des collèges et des universités, des relations du "secondaire" et du "supérieur". Nous reviendrons alors sur cet article du Bill No 3 qui a fait de toute institution qui enseigne au niveau du baccalauréat une "université".

#### **b) le statut des instituteurs**

La nouvelle législation a valu aux instituteurs, en plus de l'adhésion automatique des instituteurs et institutrices à leur organisation professionnelle, un fonds de pension plus adéquat, une hausse du traitement minimum et le retour du droit à l'arbitrage pour les instituteurs ruraux.

Un fonds de pension plus généreux : 1) la pension minimum est portée de \$240 à \$500, possiblement à \$900; 2) la pension est payée mensuellement et non plus trimestriellement; 3) on peut retirer ses contri-

butions après 5 ans d'enseignement; 4) tout titulaire peut prendre sa retraite après 35 ans d'enseignement; 5) les ex-congréganistes peuvent faire compter 10 années d'enseignement; 6) le taux de la contribution est de 5% pour tous les titulaires; 7) il n'y a plus de délai pour le remboursement des contributions retirées; 8) la pension se calcule d'après la moyenne des 5 meilleures années.

Le traitement minimum porté de \$600 à \$1500 :

"Dans toutes les municipalités scolaires, les commissaires et les syndics d'écoles sont tenus de payer à chacun de leurs instituteurs et institutrices un salaire annuel d'au moins quinze cents dollars" (art. 25 de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation).

Le droit à l'arbitrage en milieu rural.

"Nonobstant toute disposition législative inconciliable avec la présente, aucun différend entre les instituteurs et institutrices et commissaires ou syndics d'écoles dans les municipalités rurales, ne peut être soumis à des conseils ou comités d'arbitrage ou conciliation, sauf avec l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Corporation générale des Instituteurs et Institutrices catholiques de la province de Québec, s'il s'agit d'instituteurs ou d'institutrices catholiques, ou du comité exécutif de l'Association provinciale des instituteurs protestants du Québec, s'il s'agit d'instituteurs ou d'institutrices protestants. (art. 25 "a" de la Loi citée précédemment).

### **c) les bibliothèques publiques**

La situation déplorable de nos bibliothèques faisait depuis longtemps l'objet de plaintes, de revendications et de propositions dans cette province. Le Parlement vient de légiférer pour créer : 1) une Commission des bibliothèques publiques du Québec; 2) un service des bibliothèques au sein du secrétariat de la province.

**Le BILL No 35 déclare :**

"que les bibliothèques publiques jouent un rôle primordial dans la vie culturelle d'une population;

"qu'à la suite des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de l'enseignement, un pressant besoin de bibliothèques se fait sentir dans la province;

"qu'en vue d'adopter des mesures répondant efficacement aux besoins, il y a lieu de faire une étude attentive des problèmes que posent l'organisation de bibliothèques publiques et leur financement;

"qu'il convient de constituer un organisme pour examiner ces questions et pour trouver les meilleures solutions, ainsi que de former un service administratif chargé de la mise en oeuvre du programme élaboré."

La loi vise donc à la fondation d'un organisme permanent, chargée d'étudier la meilleure façon de résoudre le problème des bibliothèques. Quant au "service", il agira comme agent de liaison et de direction des bibliothèques. De larges crédits sont ouverts par le Parlement en prévision des dépenses.

Telles sont, rapidement énumérées, les mesures législatives nouvelles que nous a valu la "session de l'éducation", une session exceptionnellement progressive pour l'enseignement. Pour terminer l'étude du bilan de l'éducation, nous nous proposons de voir, dans notre prochaine chronique, la situation de l'enseignement public et l'évolution de structures et d'esprit qui se manifeste actuellement dans les collèges et les universités.

# SE MOQUE-T-ON DE NOUS

(suite)

Dans notre livraison de mai-juin 1959, le directeur de notre revue pose une question pertinente à M. Gordon Churchill à propos du prochain recensement entrepris au Canada, en 1961 : pourquoi installer une équivoque dans les questions sur l'origine raciale ?

Le gouvernement fédéral par un tour de passe-passe prétend ruiner d'avance toute information exacte sur la répartition de la population selon l'origine ethnique. Cette information nous est nécessaire, autant au Québec que chez nos minorités.

Un de nos lecteurs, alerté par notre mise au point, nous adresse la lettre suivante pour savoir où nous en sommes, quelles sont les organisations qui passeront à l'action et obtiendront du gouvernement fédéral un questionnaire plus précis quant aux données de l'origine ethnique des Canadiens.

Ajoutons ce point très important : les États-Unis dans le but de favoriser l'assimilation rapide de tous les émigrants, ne s'étaient jamais intéressés lors de leurs recensements, à demander l'origine raciale des citoyens. Or en 1960, ils viennent de s'apercevoir que c'était une grave déficience et ils ont décidé de demander à chaque citoyen son origine raciale. En réduisant à néant toute précision sur cette question, est-ce que le gouvernement fédéral canadien espère enlever toute base scientifique, statistique, à nos revendications ? Nous aurions encore ici un "beau cas" du refus d'adaptation au réel de la part du gouver-

nement fédéral et de son désir — qui n'est pas toujours obscur — de promouvoir le postulat du canadianisme mythique.

Cher monsieur Angers,

Je relis votre article "Se moque-t-on de nous?", tiré de "Entre nous", page 477 de "L'Action Nationale", volume XLVIII, numéros 9-10, mai-juin 1959, à propos de la finesse de M. Gordon Churchill d'ajouter origine "canadienne" parmi celles qu'un Canadien pourrait avouer au prochain recensement de 1961...

Il y a déjà un an que cette "opération loufogue" nous a été glissée entre les dents... qu'est-ce qui s'est fait depuis pour essayer de corriger cette anomalie? Pour avertir les futurs recensés et soulever leur indignation et leur protestation...?

M. Churchill aurait-il depuis fait d'autres déclarations à ce sujet?

Nous voulons alerter l'opinion chez les nôtres ici, dans les Prairies, par le moyen de nos associations nationales. Pensez-vous qu'il en est encore temps? Que ça peut faire du bien? Que ça s'impose même?

Nous nous disons: Mieux vaut tard que jamais!

Je suis surpris de constater qu'on en ait si peu fait état dans nos journaux... Moi-même, c'est un peu par accident que j'ai mis la main sur "L'Action Nationale" pour découvrir votre "chronique des événements" tout à fait à point, par ailleurs.

Est-il donc encore opportun de faire quelque peu de publicité à ce "compromis"... machiavélique?

Excusez-moi de vous importuner d'une telle question. Elle peut, je crois, tout de même avoir son importance...

Votre dévoué en J. et M.,

(Signé: X, prêtre,

d'une paroisse de l'Ouest canadien.)

# CHRONIQUES

---

## *Les événements*

*Archélas Roy, Jacques Poisson,  
François-Albert Angers, Aymérillot*

### **Du vieux vin dans des outres neuves**

Dans son mémoire au premier ministre du Québec, la J.O.C. reprend le problème de l'enseignement technique dans la province de Québec, dont une amorce se retrouve sans aucun doute dans l'enquête de la J.O.C.F. que je commentais dans *L'Action Nationale* d'octobre 1959. Le tout a fait le sujet d'une série d'articles fort actuels dans *Le Devoir*, sous la signature de Fernand Bourret, à propos de l'organisation de notre enseignement spécialisé. Faut-il espérer que l'on prend vraiment conscience enfin de ce que je signalais dans mon commentaire d'octobre : que le système scolaire traditionnel n'est vraisemblablement pas fait pour tout le monde; que la scolarité obligatoire dans l'optique scolaire devient facilement une sorte de camp de concentration pour jeunes désœuvrés si on la prolonge jusqu'à 14 ou 16 ans pour tous sans distinction; que cette conception vicie l'enseignement technique lui-même en l'incitant à devenir trop académique et

#### **ERRATA**

Dans la chronique du mois dernier sur "chômage et travail", il faudra lire, à la page 651 "non pas un régime d'assurance, mais bien de salaire garanti et au-delà d'assistance chômage à base de test de nécessité".

à élever ces exigences scolaires au point de devenir lui-même un enseignement pour une minorité, ce qui tend au surplus à faire considérer l'ouvrier ou le technicien ordinaire comme un raté du système scolaire; qu'il est urgent par conséquent d'intégrer l'enseignement technique pratique, sous forme d'apprentissage combiné à des formules nouvelles de préparation civique et culturelle, à notre enseignement régulier en vue d'une orientation systématique vers ce secteur, dès les 5e, 6e et 7e année, de tous les enfants qui ne montrent ni goût, ni aptitude pour l'éducation scolaire ?

Mais je veux surtout tirer, aujourd'hui, du mémoire de la J.O.C. et des articles de M. Bourret, un autre enseignement. C'est que si une nouvelle génération, trop férue d'idéologies fumeuses empruntées au continent européen et transposée chez nous sans adaptation, avait préféré le sens pratique de la continuité dans l'effort à la démolition des supposés mythes ou préjugés de leurs devanciers, nous n'aurions peut-être pas à redemander aujourd'hui comme quelque chose de tout nouveau, des mesures qui ont déjà été proposées il y a vingt ans et plus. Et en dépit de tout ce qui a pu être dit et écrit à l'encontre, si l'on veut retrouver les traces de ces propositions et suggestions, c'est dans *L'Action Nationale*, au *Devoir*, et chez les hommes qui gravitaient autour du mouvement nationaliste qu'il faudra chercher.

Si je dis en l'occurrence vingt ans, c'est d'abord parce qu'il y a exactement vingt ans (en décembre 1939 et janvier 1940), j'écrivais dans *L'Action Nationale* deux articles sur le problème du chômage, pour mettre en garde l'opinion publique contre la complaisance qui résulterait à ce sujet de l'euphorie engendrée par la guerre et insister sur la nécessité de se préparer pour l'après-guerre. Et si

j'ajoute *et plus*, c'est parce que je sais, sans m'être donné la peine de vérifier, que l'on trouvera des suggestions équivalentes, sinon exactement similaires (et peut-être exactement similaires — on s'imagine toujours trop aisément que nos idées sont des idées nouvelles !) chez un Montpetit ou chez un Minville, pour ne pas parler que de ces deux-là.

De toute façon, voici ce que je suggérais, à ce moment, comme conclusion à un raisonnement qui en démontrait la nécessité si nous voulions nous préparer au chômage d'après-guerre :

"Ce dont un pays moderne a absolument besoin pour résoudre un problème comme celui (du chômage) dû à la surproduction et corriger celui qui résulte temporairement du progrès technique, c'est d'un Office d'Orientation professionnelle permanent, assis sur un système d'écoles techniques, professionnelles ou d'ateliers d'apprentissage rendus accessibles à quiconque aurait le goût, le talent et la possibilité économique de réussir dans tel métier ou profession."

Comme il aurait été plus simple et plus pratique pour la génération qui nous a immédiatement suivi de vouloir bâtir, avec ses idées personnelles, sur ce qu'avaient déjà édifié les générations précédentes. Au lieu de cela, on a préféré remettre en cause le principe de l'autorité, le sens de l'histoire, les principes fondamentaux de notre organisation économique, basée sur la propriété privée, et de notre organisation sociale, appuyée sur le sens de la responsabilité et de la liberté personnelle. Et l'on a fait cela en accusant la génération précédente de s'être contentée de se complaire dans des mythes et dans des abstractions ! En définitive, après ce périple de vingt ans dans les nuages, il faut en revenir à constater nos déficiences concrètes et à souligner (sans s'en apercevoir d'ailleurs et en se croyant novateurs) qu'il faut repartir du point de départ, et recommencer à exiger ce que nous aurions sans doute obtenu depuis longtemps si nous avions su nous y attacher et le demander avec force et persistance. F.-A. A.

### Où sont les mythes ?

Ces textes que je relis après vingt ans, pour ne m'arrêter qu'à ceux-là, contiennent bien autre chose qui ne manque pas d'actualité et qui montre combien, avec toutes nos lubies des récentes années, nous avons peu progressé.

Encore une fois, les deux articles concernés étaient consacrés au problème du chômage. Sans doute ont-ils paru farfelus ou dépassés à ceux de la génération d'après-guerre qui ont pu les lire s'il en est qui ont pu se donner cette peine. Ce n'était pas, en effet, des articles keynésiens; et je n'y lançais aucun ballon d'essai sur la possibilité de régler tout le problème en comblant l'écart entre le revenu de plein emploi et l'investissement par le jeu des impôts et de la sécurité sociale étatisée. Je laissais bien volontiers ces jeux d'enfants à ceux qui aiment encore s'amuser avec les compteurs à boules.

Je disais cependant que la guerre ne constituerait qu'un interrègne après lequel nous retrouverions le problème du chômage. D'aucuns, face à la prospérité d'après-guerre et à l'absence d'une crise aiguë comme celle de 1920-21, se sont plu ensuite à parler de mon esprit catastrophique, au besoin même de mon ignorance des théories économiques nouvelles qui étaient devenues leur nouvelle bible (adhésion aveugle qui faisait davantage foi de leur manque d'esprit critique), et se sont crus en possession d'une nouvelle pierre philosophale économique. La leçon du *Prosperity for ever* de Hoover, six mois avant la débâcle de 1929-1930, aurait pourtant dû les rendre prudent sur la valeur des adhésions de foi à des théories trop nouvelles et qui n'ont encore fait leurs preuves que dans les livres.(1)

1. Les déclarations optimistes de Hoover étaient en grande partie suggérées par les miracles attendus des nouvelles théories d'Irving Fisher sur la stabilisation des prix par l'action monétaire (théorie quantitative appliquée).

A ce moment, je disais, qu'une fois la guerre finie, nous nous retrouverions devant le même problème que soulevait alors la faiblesse de notre politique commerciale, basée sur l'acceptation d'une centralisation de nos exportations et de nos importations, en fonction de deux nations seulement : les États-Unis et l'Angleterre. Pour ne nous en être guère préoccupés depuis et avoir voulu tout régler par des pirouettes monétaires et fiscales, nous nous retrouvons aujourd'hui devant une situation aggravée, puisque la concentration s'effectue de plus en plus en fonction d'un seul pays : les États-Unis, qui fait chez nous la pluie et le beau temps.

J'ajoutais qu'une politique commerciale intelligente ne suffirait pas et que la possibilité pour nous d'exercer sur la conjoncture l'action nécessaire pour tenir en mains les leviers de commande du plein emploi, exigerait bien davantage : la réadaptation de notre économie. Réadaptation se proposant de donner au Canada une économie plus nationale, *sans verser dans un nationalisme outrancier*, mais avec la conscience nette qu'un pays qui sort de l'état colonial a besoin, "s'il doit devenir une nation. de cet immense effort de reconstruction" qui fera de son économie, une économie plus indépendante, visant à satisfaire autant que possible les besoins nationaux par les ressources et par le travail national. Le commerce extérieur ainsi réduit à des proportions plus raisonnables dans la formation des revenus devient alors ce qu'il doit être, un moyen de compléter par l'échange international les insuffisances du territoire national ou de profiter des avantages qui résultent d'une certaine division internationale du travail maintenue dans des limites raisonnables.

Les propos qui s'échangent à l'heure actuelle dans nos journaux et chez nos banquiers, nos hommes d'affaires,

nos hommes politiques et nos syndicats ouvriers ne sont pas pour me faire croire qu'on a gagné à négliger ces aspects et à mettre sa confiance totale en des mesures qui auraient pu avoir leur valeur si on ne les avaient pas réduites au rang d'amusettes pour théoriciens en chambre. Le résultat, c'est que loin d'avoir gagné du terrain dans la voie de cette reconstruction, le Canada en a perdu et qu'il est de plus en plus un fournisseur de matières premières à la merci de ses clients étrangers.

Sans avoir toute la perspicacité des anti-agriculturistes, des anti-anti-étatistes et des anti-messianistes, j'avais cependant déjà compris à ce moment — et plusieurs autres avant moi d'ailleurs — qu'un tel effort de reconstruction ne saurait aboutir sans la constitution de réservoirs canadiens de capitaux. A côté de mon Office d'Orientation professionnelle sur le plan du travail, je suggérais donc :

"(...) la création d'une Banque d'affaires, dont l'Etat pourrait prendre l'initiative, mais dans le Conseil d'administration de laquelle il devrait avoir la sagesse de placer un petit nombre de représentants autorisés seulement, laissant les actionnaires, dont on limiterait par ailleurs le dividende, administrer l'affaire sous sa surveillance." ... "Le rôle de cette banque, continuais-je, ... serait de mobiliser l'épargne populaire, contre des obligations, afin de pouvoir ensuite avancer les capitaux — sans se porter actionnaire des entreprises, ni s'installer à leur conseil d'administration — à des entrepreneurs sérieux, honnêtes et compétents, sur les possibilités de succès de qui l'Office (d'orientation professionnelle) apporterait des garanties sérieuses par ses renseignements sur le marché — production, travail et consommation."

Ce texte à lui seul peut suffire à confondre tous ceux qui se sont complu à dénoncer la peur de l'État de l'école nationaliste, parce qu'elle n'a jamais voulu d'un État socialiste. Car votre humble serviteur a sûrement toujours été considéré comme le plus "réactionnaire", le plus important "pilier du capitalisme" dans l'école nationaliste, bien qu'il fût d'ailleurs en même temps coopératiste et corporatiste —

ce qui aurait dû tout de même engendrer le doute chez des gens qui d'habitude affectionnent si particulièrement le doute. S'il a pu penser cela, que pensaient donc les autres ? (En fait, l'école de Paul Gouin réclamait sans plus de ménagement une Banque d'État provincial et de multiples étatisations).

Le deuxième article réclamait d'ailleurs l'intervention de l'État par l'impôt en vue de régulariser la répartition du revenu en allégeant "le budget des familles à faible revenu (mais pas la socialisation et la gratuité générale) en mettant à leur disposition, gratuitement ou à bon marché, certains services — instruction; hygiène, médecin, hôpital, goutte de lait; soutien de familles extraordinairement nécessaires; accès facilité à la propriété et développement des jardins ouvriers, éducation du peuple à s'organiser en coopératives". Mais plus que cela, il voulait une politique général de l'État visant à assurer à chacun la possibilité de gagner lui-même son sel dans des proportions suffisantes pour ne pas tomber dans la dépendance économique de l'État. Et le tout se terminait par la demande à l'État de constituer un Conseil Économique en vue de coordonner toute son activité.

Comment peut-on honnêtement prétendre que la question sociale n'a jamais préoccupé les nationalistes ? La vérité historique, quand elle aura été mise à jour par des historiens sérieux, montrera que les nationalistes ont, en fait, constitué l'élément de la population qui a entretenu au Canada français une pensée sociale, alors que tous les autres éléments, à très peu d'exceptions près, se complaisaient dans le libéralisme économique le plus absolu. Car les idées que j'exprimais dans cet article, je ne les lançais pas en dénonçant toutes les générations qui m'avaient précédé. J'avais alors 30 ans,

et tout en ayant des prétentions à mes idées personnelles, dont cet article même portait la trace sans ostentation, simplement par le fait que mes points de vue et mes propositions ne correspondaient pas exactement à ceux de mes maîtres, j'étais heureux de m'appuyer sur ce qui avait été accumulé par les générations passées pour essayer de l'améliorer.

En définitive, ce qui explique nos piétinements, c'est, comme l'a expliqué si nettement un étudiant, Pierre Grenier, dans une lettre au Devoir, que "l'effort intellectuel de la génération précédente aurait demandé pour se concrétiser l'action infatigable et hardie des générations suivantes", alors que nous nous sommes trouvés devant un groupe de jeunes qui a voulu, contre toute évidence et en fonction de préjugés notoires, ne rien voir de bon dans l'oeuvre des générations précédentes, pour se justifier de tout recommencer et de tout refaire selon un plan qui est resté et qui reste encore passablement nébuleux pour autant qu'il s'agisse de réalisations concrètes.

Après vingt ans de barbotage et de luttes inutiles, nous nous retrouvons en définitive aujourd'hui devant les mêmes problèmes, et nous redécouvrons les mêmes solutions. Espérons que nous aurons maintenant la sagesse de les considérer sans préjugés; et que ceux qui veulent le plus — c'est-à-dire des révolutions sociales idéales mais généralement sans valeur à court terme — apprendront à collaborer avec ceux qui veulent des réalisations concrètes valables dans nos cadres actuels.

F.-A.A.

---

## Les ultras

(cum grano salis)

Les ultra-nationalistes du Québec sont la cause des discours à la Fisher, déclare Mgr Maheux. Et il a raison.

Il existe cependant d'autres obstacles à la concorde parfaite. Ainsi cet entêtement des ultra-catholiques à refuser les petites concessions qu'exige l'unité chrétienne au Canada, et que nous réclamant discrètement Baptistes, Méthodistes, Anglicans et Presbytériens.

À y bien réfléchir, et nos étroitesse mises à part, qu'est-ce qui nous sépare, eux et nous, sinon quelques riens, quelques malentendus : particularismes hiérarchiques et rituels surannés, survivance des sacrements, complexe d'Oedipe à l'égard de Marie, soumission médiévale à une ville italienne peu hygiénique et habitude de fréquenter un cabinet sombre beaucoup moins au goût du jour que le divan freudien ?

Et remarquez, mes biens chers lecteurs, que toutes ces difficultés viennent de nous. *Nostra culpa ! Nostra maxima culpa !* D'ailleurs *vox populi vox Dei*, et l'Amérique anglo-protestante est plus populeuse que le Canada français et catholique. Il y a, bien entendu, les Sud-Américains, mais on dit qu'ils sont pour la plupart des espèces de métis qui ne vont guère à l'église que sur le dos : au baptême et aux funérailles.

Enfin, que valons-nous moralement ? D'un océan à l'autre, les journaux passés maîtres dans l'examen de notre conscience rougissent de nous. Tous, sauf Montréal-Matin, nous accordent la palme de la corruption politique. Je croirais même que nous avons inventé le style si nous n'étions totalement dépourvus d'imagination et si le *spoils system* n'avait précédé nos premières armes démocratiques.

Or l'édifice moral étant d'une pièce chez l'homme, on

peut craindre que la débauche politique n'ait entraîné l'effondrement total. Alors nous nous distinguerions de la même triste manière au chapitre des sept péchés capitaux. Je crois même que nous pouvons le conclure, en bonne et modeste logique et sans risque d'offenser la vraisemblance ni la véracité.

Pourquoi alors cet attachement absolu et de mauvais goût aux épiphénomènes d'une religion beaucoup moins fructueuse chez nous que chez nos frères des autres confessions ? Du reste, le Dieu des Protestants est le même que le nôtre ! Et qui parmi nous se targuera de pouvoir citer la Bible comme le dernier d'entre eux ?

Il est vrai que dans nos paroisses le mariage tient mieux. Mais je parierais que là aussi il y a quelque chose de louche. Des enfants à la douzaine ne sont pas des certificats de vertu. Certes, on ne fait pas de séparatisme matrimonial, mais le Malin se déguise parfois sous les meilleures apparences. Les pigeons n'ont pas attendu, eux, le neuvième commandement pour pratiquer la fidélité monogamique.

Toutefois, qu'il me soit permis de trouver Monseigneur un tantinet ultra ou infra, — je ne sais trop — lorsqu'il contribue à répandre l'utopie bilingo-bonne-ententiste. Chacun sait bien, au fond, qu'il n'y a rien comme les langues doubles pour semer la zizanie. Et si le bilinguisme allait se généraliser dans les provinces honnêtes et au Québec, comme il est à craindre, quel gaspillage d'énergie il en résulterait ! Après d'interminables études, qui les disposeraient à tous les vices, aux moeurs dissolues et à l'ex-*prit critique*, les Anglo-Canadiens se croiraient tenus de nous parler en français, et nous de leur rendre la politesse, — non par vertu, certes, mais par crainte d'être mal jugés, de faire quelque chose *which is not done*. Chacun finirait

par parler la langue de l'autre, ce qui entraînerait une rupture dangereuse du déséquilibre linguistique actuel.

Cette francisation du Canada irait-elle sans inquiéter les États-Unis, sans réveiller leurs appétits annexionnistes ? Ne comptons pas trop là-dessus. D'ailleurs, le passage de la langue maternelle à la langue seconde occasionnerait de petits malaises de ce côté-ci de la frontière, notamment une boulimie intellectuelle compliquée du prurit de l'émulation : le Parlement de Toronto rivaliserait avec celui de Québec à qui dominerait l'autre en adoptant sa langue dans un temps record.

Hélas ! mes bien chers lecteurs, dans cette vallée de grimaces, l'émulation, même la plus saine, risque de se transformer en un sentiment que la décence m'interdit de nommer, en un sentiment à la source de presque toutes les dissensions entre les fils d'Adam. On peut donc prévoir que dans la république des langues interverties, il se trouvera quelques mauvaises têtes — et quelques mauvaises langues — pour chicaner le vis-à-vis sur son zèle à respecter les finesses et la pureté de notre idiome.

Tout cela est peu de chose cependant à côté du problème psychologique que poserait, durant la période de transition, la coexistence du *Parisian French* des ex-Anglo-Canadiens et de notre rustique *joual* québécois. Des professeurs français, voltairiens pour la plupart, profiteraient bien de ce remue-ménage pour envahir les universités néo-francophones des Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest. Observez, en passant, que si nous n'avons pas su les accueillir et nous entendre avec eux, c'est faute de bonnes dispositions naturelles et faute d'avoir suffisamment pioché notre Dale Carnegie, de part et d'autre.

Ah ! plus j'y songe, Monseigneur, plus mon altruisme voit la gravité de votre omission ou commission, et plus je

souhaite que notre Dieu à tous, infiniment plus grand que pancanadien, vous pardonne d'avoir induit le Canada en tentation de bilinguisme. Qu'il vous ménage assez d'énergie pour réparer votre faute, pour boucher partout les brèches du mal. De grâce, hâtez-vous avant le raz de marée ! Allez à Vancouver, à Calgary, à Toronto et à Halifax faire entendre la bonne parole de l'unilinguisme.

Car l'unité, croyez-moi, est l'instrument nec plus ultra de la bonne entente, et même de la médiocre : langue unique, foi unique, manuel unique et gouvernement unitaire. Si la concorde est voulue de Dieu, s'il n'est pas vrai que son Fils ait été le plus grand perturbateur de tous les temps, c'est dans cette voie et dans la recherche d'un dénominateur commun que nos pasteurs doivent nous engager.

Nec Minus Infra, J. P.

---

### **Mon téléphone à monsieur Jacques Ferron, m.d.**

Il y a trois principaux moyens d'abâtardir une nation : 1) ébranler ses assises religieuses; 2) défigurer sa langue; 3) bafouer son histoire. Nous savons quels ravages la sacralisation des instincts, le premier principe de la démocratie moderne, alliée aux sarcasmes de nos demi-intellectuels, exerce dans l'âme de notre jeunesse. Nous savons aussi comme le laisser-aller démocratique a désorganisé notre langue au point de la rendre méconnaissable. Je voudrais aujourd'hui protester contre cette "invidia democratica" qui, non contente de s'acharner contre les grands hommes du présent, s'efforce de souiller la mémoire des héros que l'Histoire présente à notre admiration.

On avait déjà vu sous la Troisième République les historiens officiels, ou plutôt à gage, torturant le visage de

l'histoire de France avec le plus odieux cynisme et la plus froide des suffisances, en venir presque à affirmer que l'Histoire commence avec les Grands Ancêtres de 1789. Que ceux qui ont visité Versailles se rappellent leur arrêt au Jeu de Paume et la phrase du guide officiel : "Ici, Messieurs, commence l'histoire de France." Qu'ils se rappellent ensuite leur visite au Panthéon, dédié aux gloires de la France, et leur étonnement d'y avoir rencontré : Voltaire, Zola, Jaurès, etc. . . .

Comme chez nous, nous avons le culte de l'imitation (avec un bon demi-siècle de retard, vu que d'après nos petits intellectuels nous sommes toujours au moins cinquante ans en arrière des autres, même dans le travestissement de l'histoire), que dis-je le culte de l'imitation ? disons en l'occurrence le souci minutieux de la singerie, il nous faut à notre tour "réinterpréter" notre histoire et découvrir que ceux qui nous avions crus nos héros jusqu'aujourd'hui n'étaient que de la vile canaille à l'instar des grandes figures de l'Ancien Régime. Nous aurons aussi sous peu notre petit Panthéon où nous ne manquerons pas de faire admirer aux touristes ébahis, et même ébaubis, les dépouilles de gloires historiques comme Bigot et Chiniqui; et les iconoclastes, ou plutôt les lumières du présent comme Jacques Ferron, et quelques autres illustres inconnus.

Pourquoi Jacques Ferron ? me direz-vous. Eh bien ! pour sa grande lucidité historique qui a conduit ce prophète à retardement (ou post-phète) à prédire (ou mieux post-dire) sur le passé sans pouvoir s'appuyer sur aucun document. Pour une réussite dans la culture des navets, c'en est une, et de taille, que sa lettre à la Presse du 6 avril 1960. Qu'on me permette pour dérider nos lecteurs de reproduire au long cette lettre rédigée sous le titre : "Le timbre de Dollard".

Monsieur le Rédacteur,

"Au moment où nous commençons à nous rendre compte que nos ancêtres, les envahisseurs européens, considéraient qu'un bon Indien était un Indien mort, le Ministère des Postes, malgré les protestations qu'il a reçues, émet un timbre à la gloire de Dollard. Ce timbre suit celui de la défaite de 1760. Il faut croire que nos humiliations et nos hontes ont pris leur forme définitive et qu'on peut les emballer puisqu'on les timbre déjà.

Au printemps de 1660, Mgr de Laval et le gouverneur d'Argenson, frais débarqués de France et ne connaissant rien au Canada, prêtèrent foi au délire d'un supplicé iroquois et tinrent Québec en état de siège durant quinze jours. C'était un précaution absolument ridicule. Il n'y eut jamais d'armée iroquoise en marche contre Québec. Comme par une heureuse coïncidence une bande de jeunes Français étaient partis de Montréal pour aller voir des pelleteries sur l'Outaouais et s'y étaient fait tuer, comme il arrive souvent aux brigands. On se dit : "Ce sont eux qui ont arrêté l'armée iroquoise !"

Voilà l'origine de cette folle légende. Si ensuite elle a pris de la consistance au point de nous fournir un héros national, le héros de notre honte, ce fut pour deux autres raisons. La première : lord Durham ayant écrit que nous étions un peuple sans histoire, ce qui était vrai au moment où il le disait, nos écrivains se mirent à la tâche pour le contredire; il en résulta une histoire épique, assez touchante où tout cela était bien beau,

En l'occurrence, le petit Sieur Dollard fut tiré de sa fange, lavé, récuré, offert à notre édification. La deuxième raison, la voici; l'idée d'un héros national n'exista pas chez les Canadiens français avant 1837. Ce fut l'admirable sacrifice de Chénier à Saint-Eustache qui la leur fit concevoir. Cependant Chénier avait été excommunié : l'évêque de Québec l'avait même déclaré brigand. Nos clercs ne pouvaient donc pas bénir son monument. Alors, pour nous le faire oublier, on lui substitua en douce le dénommé Dollard.

"Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose", a dit Voltaire. De Dollard il nous restera un timbre, un timbre qui pourra toujours servir : nous le collerons à la porte du chanoine Groulx, qui aura été le premier responsable de cette lamentable fumisterie."

**Jacques Ferron, m. d.**

A la lecture d'une telle énormité, il n'y a que deux attitudes possibles à prendre : ou vous bien tenir les côtes pour qu'un bon fou rire, en vous dilatant la rate, n'ébranle pas trop votre système osseux, ou vous indigner au risque d'altérer votre santé par suite d'une trop grande sécrétion

de bile noire. J'ai choisi le parti le plus sain, le premier, vu que ce misérable poulet ne vaut même pas le dédaigneux haussement d'épaule qu'on esquisse généralement à la vue d'une sottise. Mon fou rire une fois épuisé, j'ai cru bon de m'enquérir des sources où allait puiser M. Ferron.

Voici, à peu près en les mêmes termes, la conversation que nous tîmes au téléphone dans la soirée du six :

Moi. — La thèse que vous soutenez, M. Ferron, au sujet de Dollard m'intéresse vivement; d'autant plus qu'il y a dix ans que j'entends les mêmes affirmations et que je n'ai trouvé jusqu'ici aucun document historique qui les justifie. Auriez-vous la bonté de m'indiquer sur quel document vous vous appuyez ?

M. Ferron. — Il n'est pas nécessaire d'avoir de document, cher Monsieur; c'est le clergé qui a fait un héros de Dollard. Il n'y eut jamais de projet d'invasion iroquoise. C'est le clergé qui tint la ville de Québec sous l'effroi pendant deux semaines au printemps 1660. Et quand on vit que les Iroquois n'arrivaient pas, on fut très heureux de trouver un coureur de bois qui, par sa mort, aurait barré la route à l'invasion. C'est encore le clergé qui plus tard nous en fabriquera un héros national.

Moi. — Mais, Monsieur, sur quel document vous fondez-vous ? J'ai beaucoup consulté les archives depuis dix ans, et n'ai trouvé jusqu'ici que des documents qui confirment l'acte héroïque de Dollard. Ni à la Nationale à Paris, ni aux Archives du Séminaire de Québec, ni dans les registres de la Fabrique de Notre-Dame, on ne trouve quoi que ce soit qui vienne à l'appui de votre thèse. Que pensez-vous des *Relations* des Jésuites de 1659-1660 ?

M. Ferron. — Vous savez bien, cher Monsieur, que les *Relations* étaient des chroniques fabriquées à l'intention des Français de France !

Moi. — Alors, Monsieur Ferron, si vous ne croyez pas à la véracité des *Relations*, que pensez-vous de la tradition orale chez les tribus indiennes, dont certains membres m'ont raconté l'histoire du passé, où entre précisément ce héros que l'on appelle Dollard ?

M. Ferron. — Cher Monsieur, vous savez bien que les Indiens aussi sont instruits par le clergé, qui leur fait croire tout ce qu'il veut.

Moi. — Alors, Monsieur Ferron, essayez de me dire où je pourrais trouver au moins un document historique qui puisse aider à étayer votre thèse; car elle me semble très intéressante.

M. Ferron. — Monsieur, vous semblez être un maniaque du document.

Moi. — Mais, Monsieur Ferron, sur quoi construit-on l'histoire ? Est-ce à partir de l'imagination de médecins en mal de publicité, ou à partir des documents que nous a laissés le passé ?

Sur ce, notre médecin s'excusa de ne pouvoir continuer l'entretien : des clients l'attendaient. Pour moi, une telle histoire me laisse sceptique, non pas sur la compétence de Ferron-médecin, mais sur la lucidité de Ferron-historien. J'ai toujours trouvé que l'anticlérisme est le fruit d'une certaine frustration, qu'il est le fait de ces petits intellectuels impuissants à créer quoi que ce soit de positif et pour qui les oeuvres du clergé sont un vivant reproche. Je n'irai pas jusqu'à affirmer, comme Léon Daudet le fit, qu'il est le fruit d'un autre complexe autrement plus grave; mais je ne puis m'empêcher de penser tout de même que l'incroyance, quelque forme qu'elle prenne, ne devrait pas supprimer l'intelligence.

Cela me laisse aussi un peu rêveur. Nous nous plaignons de l'abrutissement de notre jeunesse, de son engoue-

ment pour les faux héros des sports ou du cinéma, de son manque d'idéal et de sa désaffection à l'endroit des réalités de la nation. Quand nos marchands d'histoire (d'histoires ?), en mal d'iconoclastie, auront trouvé des tares chez tous les grands hommes de notre passé, qu'ils auront déboulonné aussi tous les héros statufiés de l'histoire de France, qu'ils auront mis en valeur les grands hommes étatsuniens seulement, chez qui ils ne trouvent jamais de petits côtés, que restera-t-il à notre jeunesse sinon que mépris ou honte pour la nation à laquelle elle appartient ? Ne cherchez pas ailleurs les causes de notre avilissement.

A.R.

---

### Épître semi-badine à M. le Juge O . distingué juriste

M. le Juge O . . . .

Vous vous demandez peut-être d'où me vient la démangeaison de vous écrire ? Mon métier m'oblige au fréquent usage du microscope et d'une lourde loupe. J'ai un faible pour les personnages qui se gonflent, se grossissent d'eux-mêmes. Ceux-là fatiguent l'esprit; ils ne fatiguent pas les yeux. Vous étiez, ces dernières semaines à la tribune d'un club Richelieu. Le *Star* a fait grand état, comme il convenait, de votre discours. Le reporter du *Devoir* vous a même donné du "distingué juriste". Évidemment celui-là avait apporté sa loupe. Mais, en dépit de cet encens d'Arabie, n'êtes-vous pas d'avis, M. le Juge O. que, dans la bouche d'un savant magistrat, votre discours affichait assez peu de sérénité et même de sens commun ? Que voulez-vous ? Est-ce la faute du vulgaire s'il a toujours pensé qu'un juge doit avoir du jugement ?

Je ne vous ai pas entendu. Mais nous vous avons lu, mon voisin et moi. Et pendant que je lisais à haute et intelligente voix, mon voisin ne s'est pas privé de m'interrompre fréquemment. Il vous connaît bien. "Le cher monsieur, m'a-t-il confié, est assez coutumier de ces frasques ou sorties intempestives." Et là-dessus, il m'a raconté des anecdotes savoureuses.

M. le Juge O . . . , dans votre harangue, tout n'est pas de travers. Mais il y en a joliment. Et c'est ce parti-pris, ce ton de diatribe dans la bouche d'un "juriste distingué", ce ton de forum ou de rostris antiques sans Cicéron. Et pourquoi, même si nous étions alors en *Grande mission*, pourquoi ces charges, ces mercuriales en porte-à-faux, ces ressassements de clichés usés, infects qui courent les rues, sinon les ruelles ? Mon intention n'est pas de vous suivre pas à pas. Vous avez été long, très long, trop long, nous a-t-on rapporté, tellement vous paraissiez mordu de l'intention de vous vider : ce que vous auriez pu faire en si peu de temps.

Vous parlez narquoisement des deux histoires qui s'affrontent : la "vraie et celle qu'on nous enseigne". Entre nous, M. le Juge O . . . , que savez-vous de la "vraie" histoire ? Et quelle est votre compétence pour en juger, si tant est que vous en ayez jamais appris quelque chose ? C'est dommage, car j'aurais eu quelque envie de vous proposer la rédaction d'une histoire qui serait la *vraie* celle-là, et qu'un juge pourrait lire tout en s'endormant. Il est un chapitre surtout que je voudrais lire de vous, un chapitre d'histoire politique. Car mon voisin qui vous connaît bien, n'a pas laissé de me décrire votre *curriculum vitae*.

En votre rose jeunesse, m'a-t-il appris, vous fûtes de l'Action libérale nationale de Paul Gouin. Mais vous n'y demeurâtes pas longtemps. Serait-ce que le vent ne vous

paraissait pas souffler de ce côté ? D'ailleurs une candidature malheureuse acheva de vous dégoûter. Donc vous vous orientâtes vers des horizons plus ensoleillés. Vous aboutîtes ainsi par les voies traditionnelles au majestueux banc de la magistrature. Et alors j'en reviens à ce chapitre d'histoire politique. Que j'aurais plaisir, "plaisir extrême", dirait La Fontaine, à lire, sortant de votre plume, l'histoire de l'Action libérale nationale. Il me semble vous voir, après un narré de vos élans juvéniles, nous décrivant l'état d'âme de ces sages qui aujourd'hui, hélas, bien rangés, bien rentés, désespérant de voir jamais assez pourrir les cadavres d'idéal dont leur jeunesse est jonchée.

Vous vous êtes encore moqué, M. le Juge O. de "notre mission". Il paraît que nous n'en avons pas. Un tas de jeunes pédants le disent. Et même quelques-uns de nos historiens s'en mêlent. Mais vous, M. le Juge, prédicateur clandestin de la *Grande Mission*, comment avez-vous pu oublier que si Dieu est Notre Père, les fils du Père pourraient se sentir engagés quelque peu dans les oeuvres du Père ? Sans doute, bien que des malins nous le fassent dire, ne sommes-nous pas obligés de nous *croiser et de partir*, bannières au vent, pour la conversion des protestants du Canada. Mais encore avons-nous au moins l'obligation, parce que catholiques et fils du Père, de donner dans nos moeurs, moeurs privées et publiques, en littérature et en art, dans notre vie d'affaires, dans notre politique et voire dans notre magistrature, un exemple de dignité. Et ça, M. le Juge O... c'est, si je ne me trompe, c'est une mission et une mission sacrée qu'on ne nie qu'au mépris de sa foi et de son esprit.

Peuple sans mission ! Mais pendant que les têtes frivoles la nient, ouvrez-vous donc les yeux, M. le juge, et vous verrez ce que nos petits missionnaires, sur toutes les

plages du monde, accomplissent au nom de la mission de leur pays. Il y a plus de quarante ans qu'Henri Bourassa nous l'a rappelé. Vous êtes de ceux, sans doute, qui n'ont pas assez de louanges pour exalter l'oeuvre du Docteur Schweitzer — qui, certes, le mérite bien — mais comptez donc aussi les hôpitaux, les hospices, les léproseries que des petites filles de chez nous ont fondés et maintiennent chez tous les peuples sous-évolués et bien avant le Dr. Schweitzer. Et comptez donc aussi les écoles, petites et grandes et de tous les ordres d'enseignement que les missionnaires du Canada français ont établies sur tous les continents. Et peut-être alors, M. le juge, pendant qu'ici des esprits légers et superficiels se moquent de notre mission, peut-être apprendrez-vous que plus de 6,000 des nôtres, et pas des imbéciles, se sacrifient héroïquement pour cette mission et pour Dieu le Père, et nous empêchent de sombrer dans la bêtise.

La partie de votre harangue, M. le juge O. qui a le plus agacé mon voisin, homme modéré cependant, c'est bien celle où vous avez dénoncé notre intolérance. Mon cher voisin n'a pu retenir cette première impatience : "Voilà encore un juge qui prend son tricorne pour un chapeau, puisqu'il parle à travers !" Que d'intolérance vous dénoncez chez nous ! C'est tout juste si vous ne prononcez pas le mot "Inquisition". Mais diable que vous paraissez en avoir envie ! Je le veux bien, nous avons nos grandes et nos petites misères; nous nous lançons trop volontiers par la tête les mots de "gauche et de droite". Mais, je vous en prie, en quoi cela entrave-t-il si gravement la liberté et les libertés légitimes ? Et y a-t-il lieu d'évoquer le "crois ou meurs" ? Mon voisin, visiblement de plus en plus impatienté, me souffle encore : "Mais ce Monsieur a-t-il jamais

compté le nombre d'imbéciles et de raseurs qui gardent encore le droit d'écrire et de parler ?"

Peuple intolérant ! Mais ne connaîtriez-vous pas une province, M. le juge O . . . où chacun, même le dernier immigrant, peut choisir, selon qu'il lui plaît, sa langue, son école, sa culture, une province où cette tolérance est tolérée même jusqu'à la sottise ? Et connaîtriez-vous aussi un peuple qui, en sa province, traiterait sa minorité culturelle et religieuse, comme nulle part, de l'avis de tout le monde, on ne le fait en Amérique du Nord ? Et connaîtriez-vous aussi un petit peuple, le même, ce semble, qui accepte, en son propre pays, et malgré des droits censément égaux à tous ceux de ses concitoyens, accepte, dis-je, d'être traité, hors de sa province, comme un "sous-évolué", presque un indésirable; qui se voit marchander son droit, sa liberté, en des choses aussi sacrées que sa langue, sa culture, sa foi, et tout cela au grand scandale des étrangers, d'un monsieur Domenach, par exemple ? Et ce peuple ne serait-il pas encore le même, qui en sa propre province, se soumet béatement à la pire servitude économique, servitude contre laquelle se cabrent aujourd'hui tous les peuples colonisés ? Et ce peuple, bien endormi par les endormeurs que vous connaissez, trouvez-vous à le louer, M. le juge O. de sa plate résignation à de pareils régimes ? Et seriez-vous de ceux qui trouvent le moyen de lui reprocher son fanatisme et son intolérance ? Peuple *intolérablement tolérant*, voilà pourtant ce que nous sommes ! Et va-t-on achever enfin de nous rebâcher les clichés moisis d'un Damien Bouchard et d'un abbé Maheux ?

Reprenez votre tricorne, M. le juge. Et faites donc en sorte que, ni au-dedans ni en dessous, il n'y ait trop de courants d'air. — Aymérillot.

## UNE JEUNESSE EN PERDITION

*par François-Albert Angers*

Le document qui suit est extrait d'un numéro spécial d'une de nos institutions classiques d'enseignement. Il importe qu'il soit reproduit ici, sans quoi le lecteur n'arriverait pas à mesurer la signification réelle et l'importance des remarques que nous voulons lui soumettre à ce sujet.

Il ne s'agit évidemment pas de faire l'injure à nos lecteurs d'une discussion ou d'une réponse à pareil texte. Il s'agit de faire toucher du doigt le monde nouveau qu'un certain enseignement de l'histoire est en train d'édifier chez nous.

En effet, il n'y a presque pas à blâmer le signataire de l'article, qui n'a pas caché son nom, qui a eu le courage de ses idées, mais que nous avons préféré ici ne pas exposer en jugement. C'est un étudiant qui croit avoir des idées personnelles, qui essaie d'en avoir, mais qui, comme tous les étudiants, réflète plus ou moins les idées de ses professeurs. Il suffit de lire le texte pour voir à quelle école historique appartiennent les professeurs qui l'ont formé. Et l'on voit ce qu'elle donne. Le mot lamentable n'est certes pas trop fort ici, non seulement du point de vue de l'avenir de la nation, mais du point de vue même des jeunes qui, ainsi déracinés, sont appelés à un ballotement dont ils ne tireront personnellement qu'insatisfaction de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre, qu'un type de frustration apte à en faire des démolisseurs plutôt que des bâtisseurs.

Personne ne contestera que l'histoire doive être vérité. Personne ne contestera à l'historien qui découvre des faits nouveaux, susceptibles d'imposer une révision de l'histoire, non seulement le droit mais le devoir de le faire savoir. Mais il y a la manière, et il y a le lieu.

Il y a d'abord la manière. Que de jeunes historiens, frais émoulus des mains de leurs maîtres, se prétendent autorisés à prendre le ton qu'ont pris d'aucuns, parce qu'ils ont découvert quelque document nouveau, et à formuler de nouvelles théories générales qui prétendent renverser tout le savoir élaboré par leurs devanciers à partir d'un effort non moins honnête et non moins sérieux, cela même n'est pas scientifique. Il y a là une disproportion qui relève plus d'un manque de maturité que des exigences scientifiques. Car la science rend prudent dans les affirmations scientifiques quand elle est bien comprise. Il y a un âge pour faire des découvertes nouvelles et contribuer des apports nouveaux à une science; il y a aussi un âge pour avoir acquis la somme de connaissance requise et atteint la maturité nécessaire pour présenter des synthèses et offrir des théories nouvelles. Je n'invoque là aucune thèse autoritariste; j'en appelle seulement aux aspects quantitatifs. Quand on a 30 ou 35 ans et qu'on n'a pu donner qu'un certain nombre d'heures de travail à un sujet, on ne peut pas en avoir acquis autant que celui qui en a 60 et qui a travaillé tout aussi arduement. Toutes choses égales, le jugement d'ensemble du dernier est donc susceptible d'être plus qualifié et commande le respect, et un certain ton dans la discussion de ses idées.

D'ailleurs, à l'histoire sentimentale qu'on a voulu supprimer on a substitué l'histoire prophétique, qui des faits présents et passés prétend tirer des conclusions rigoureuses sur les capacités ou les chances de survie d'un peuple ou sur son évolution. Sans être historien, je suis assez au courant de l'histoire universelle pour savoir que la diversité des situations historiques interdit à l'historien scientifique de proférer un tel jugement. Au-delà des événements, qu'il a la charge de relater véridiquement, il ne saurait que

formuler des espoirs, indiquer des possibilités différentes selon des circonstances différentes. Et ce n'est pas la science qui a affaire ici, mais les fins très spécifiques auxquelles l'homme politique, ou le professeur d'histoire dans un collège, a le droit d'utiliser l'histoire comme moyen d'action formatrice.

Il y a donc la manière, et il y a le lieu. Que le professeur d'histoire dans sa faculté, et dans les colloques qu'il a avec les licenciés ou les agrégés qu'il forme, discute librement des hypothèses historiques les plus nouvelles et les plus aventureuses, cela est normal. C'est la place pour le faire. Que les professeurs transportent ces hypothèses aventureuses, encore imprécises, contestées, pour les jeter en pâture à des étudiants de collège, et c'est, le moins qu'on puisse dire, un grave manque de jugement, qui a de quoi faire douter sur la valeur scientifique et pédagogique du professeur impliqué.

Car l'histoire au collège a une tout autre mission que de former de futurs historiens ou de futurs agrégés. Sa première mission est de former de futurs citoyens. Elle ne doit pas pour cela être faussée, mais elle doit éviter les discussions du type purement hypothétique. De toute façon, les résultats démontrés par le texte qui suit sont suffisamment probants. Une histoire qui aboutit à former des citoyens sans foi dans leur destin ne peut être qu'une histoire néfaste, car sous cet angle elle est essentiellement fausse.

Je l'ai déjà dit de vive voix à certains des intéressés de la nouvelle école historique. En poussant ainsi le tableau du Canada français au noir, en voulant faire passer tous nos ancêtres pour des imbéciles, en vue de faire prévaloir une certaine hypothèse historique de défaite qui aurait tout défait sans retour, on ne peut aboutir qu'à deux résultats.

Galvaniser d'une part les énergies d'une minorité de courageux et les pousser tout droit au séparatisme et à la révolution; décourager d'autre part la majorité des âmes tièdes et timorées, et aboutir au lâchage systématique et rationalisé qui se manifeste dans l'article qui suit. Nous touchons actuellement cette double échéance. Il serait temps qu'on s'en avisât avant qu'il ne soit trop tard.

---

## **POUR UNE AMÉRICANISATION RATIONNELLE**

### **Can.-Fr. Château-Fort Périmé**

#### **Notre situation... soyons réalistes**

Le Canada-français se voit chaque année réduit à une minorité influente de plus en plus faible. Ambiance américaine, politique "canadienne", autant de facteurs qui font que la poignée de Canadiens-français vit de capitaux américains et défend une cause étrangère à son point de vue.

La survivance canadienne-française, lentement absorbée par les deux blocs anglais, est inévitablement vouée à l'échec. Les droits et les moyens que nous désirons existent, mais favorisent le plus fort. C'est donc dire que nos revendications et nos décisions doivent entrer dans la ligne des plus forts. Ignorer cette dépendance fondamentale, c'est vivre dans l'illusion. D'une façon ou d'une autre, le Canadien-français en tant que tel "n'est plus qu'au pauvre jouet disloqué sur l'océan des aventures", si l'on peut appeler océan des aventures la formidable puissance des Américains.

... mais, tandis que le plus fort s'implante avec sa culture, ses capitaux et sa politique, il serait erroné de considérer la province de Québec comme une réserve indienne et encore plus insensé de sortir une hache de guerre que nous n'avons même plus. Remettre le Québec sur pied, en faire un paradis de culture française... : impossible ! Exerçons plutôt notre autonomie en faveur du pays, c'est-à-dire en faveur des "canadiens".

#### **La civilisation industrielle a créé des besoins nouveaux**

D'ailleurs, pourquoi nous rattacher à un passé qui est mort ? C'est un fait que la civilisation industrielle dissout progressivement les communautés traditionnelle, l'ordre fondé sur le passé. Tournons-nous vers l'avenir et la technique. C'est dans cette perspective orientée dans le sens du progrès que le Canadien français pourra faire valoir son dynamisme. Le jour où nous

cesserons de pleurer le sort de nos ancêtres, où nous délaisserons le sentimentalisme qui nous a toujours animés, nous pourrons alors réaliser qu'il y a une meilleure solution que de réclamer des droits qui ne nous reviennent pas.

### Pourquoi refuser l'assimilation ?

L'ignorance, les préjugés et le désir d'indépendance, naturels mais utopiques, de certains Canadiens-français ont ralenti l'action de l'assimilation.

Le Canada-français, en durcissant ses positions contre les Anglais, est voué à l'échec... Notre dépendance envers les "Canadiens" et surtout les Américains est essentielle. Si, sans durcir les positions, nous nous contentons de subir et de parasiter..., nous survivrons, mais dans des conditions telles qu'il eut mieux valu que nous n'ayons jamais vécu. Par contre, chaque individu, chaque Canadien-Français, peut s'américaniser et en fin de compte s'épanouir dans une société favorable.

### Les E.-U. collectivité idéale et reflet du monde occidental :

Un certain snobisme et une étroitesse d'esprit de notre part a fait que nous avons érigé le Canada-français en château-fort, seul poste de culture digne du continent. Malheureusement cette attitude nous a aveuglés sur notre véritable condition. Nous avons perdu contact avec d'autres méthodes d'enseignement, d'autres genres de loisirs qui souvent sont supérieurs aux nôtres.

Mais il est encore temps de choisir une situation normale. Une situation où les générations qui nous suivront pourront vivre sans "parasiter", et pourront revendiquer un titre de citoyen qu'ils posséderont de fait. Cela, l'assimilation aux Anglais nous l'offre. A ce moment, à l'exemple des Américains, nous redonnerons au pays un air de prospérité, de force, de prestige.

Le système gouvernemental américain n'est sans doute pas parfait, mais il a assuré la stabilité du pays depuis 182 ans. Leur régime de liberté économique discipliné a le don de stimuler l'initiative. Il est peu de pays où les conditions fondamentales d'une concurrence libre et honnête soient aussi jalousement sauvegardées.

A une époque où être "citoyen du monde" devient une expression de plus en plus populaire, ne serait-il pas juste de dire que :

"The victors of 1759 were not the British, as the vanished certainly were not the French Canadians. The victor was a third party, then unborn and unimaginable. No one but the DUAL NATION OF THE FUTURE had won the battle. And in its unconquerable but still imperfect duality the nation must now reassess, from top to bottom, THE MARRIAGE OF THE TWO RACES." XXX

## TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	
Pour une éducation nationale .....	693
<i>Adrien Pouliot</i>	
Dollard des Ormeaux, hier, aujourd'hui, demain .....	705
<i>Jacques Poisson</i>	
Nos universités sont-elles françaises ? — IV .....	725
A. — Sherbrooke	
B. — Agronomie, II	
<i>Paul-Émile Gingras</i>	
Bilan 1959-1960 en éducation .....	741
<i>F.-A. Angers, Archélas Roy, Jacques Poisson, Aymérillot</i>	
Du vieux vin dans des outres neuves, etc. ....	755

### LAMARRE ET FRÈRES

LÉOPOLD LAMARRE, président

*Spécialistes en meubles, accessoires électriques,  
tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.*

3723 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

WE. 5-4681

### CHAMPION TIRE CHAIN CO. LTD.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2457, rue Des Carrières

CRéscent 1-6711

### TOITURES PERMANENTES ENRG.

Couvertures en gravois — Ferblanterie

ATELIER :

2525-A, est, rue Jean-Talon

\*\*RA. 2-9121

### A.B.C. TOOL & DIE CO.

LÉO DESCOTEAUX

gérant général

2381, rue Des Carrières, Montréal 36

Tél. : CR. 9-7333

**Pour la collation**

**Savourez**

**LA CROQUETTE**



BISCUITS - GÂTEAUX - TARTES

R. GARON

CL. 9-9839

G. VÉZINA

RA. 2-8534

**GARON & VÉZINA**

Latte Métallique

7710, boul. Prévost

Ville d'Anjou, Qué.

WE. 5-6316

J.-M. Valade  
Président

WE. 3-2674

**Parisian Laundry Co. Inc.**

Buanderie et nettoyage  
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine  
MONTRÉAL

**Bernard Bellemare**

propriétaire

VICTORY OIL

Huile à chauffage de toute catégorie

655, rue de Linelle  
MONTRÉAL

**Grenache**  
INC.

*Roch Grenache*

CRÈME GLACÉE  
BEURRE DE CAMEL

**GRENACHE INC.**

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

# LES AMIS DE LA REVUE

## LA MACHINERIE TROTTIER

Enr.

St-Casimir  
Cté Portneuf, P.Q.



CR. 1-6093

## ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE

441 est, rue Bélanger, Montréal

## ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

934, Ste-Catherine est  
UN. 6-5818



## ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros  
418, rue St-Sulpice, Montréal  
AV. 8-7474



## MICHAUD TIRE SERVICE LTD.

533, 1ère avenue  
Québec



## Florent-G. Gauvin

CONFECTION POUR ENFANTS

*Magasin-Chef :*

826 est, rue Mont-Royal - LA. 2-6688

*Succursales :*

1592 est, rue Mont-Royal -

LA. 2-9264

2970, rue Masson - RA. 8-4147

4050 est, rue Ontario - LA. 2-4762

Centre d'achat St-Georges -

MI. 5-0311



## EMILIEN ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec  
Téléphone 2-5235

352, rue St-Vallier, Québec



## Qui gagne joue bien

Proverbe justifié par ceux qui adoptent le chauffage par rayonnement : ils y gagnent en hygiène, confort, économie, esthétique et propreté. Venez vous en convaincre en visitant notre édifice chauffé par rayonnement, ou demandez notre brochure explicative.



Ploniers du  
véritable chauffage  
par rayonnement  
au Canada

VI. 9-4107

360 est, rue Rachel  
Montréal

*A votre service*

Pour toutes vos opérations  
de banque et de placement

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

595 bureaux au Canada

Hommages aux collaborateurs de  
L'ACTION NATIONALE

**J.-R. GREGOIRE**

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605, Ontario est, Montréal

# CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

UNE MUTUELLE  
D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



## "PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille
- Le plan moderne que les familles attendaient !
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit !
- Bureau à :

**MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN**

**QUÉBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA**

# La Sauvegarde

<b>ACTIF</b>	<b>\$40,000,000</b>
<b>ASSURANCES EN VIGUEUR</b>	<b>\$200,000,000</b>
<b>PROTÉGEANT</b>	<b>111,000 assurés</b>

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.